



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉCAPITULATIF STANDARDISÉ D'ETUDE THERMIQUE

Réglementation Thermique 2012



Réglementation Thermique 2012

Cadre standard de présentation du « Récapitulatif Standardisé d'Etude Thermique »

Opération : **Construction de 3 pavillons**

Date génération RSET : **05/02/2024**

Etude thermique du : **31/01/2024**

Logiciel et version : **Logiciels Perrenoud, U22W2012, 5.1.72**

Version moteur CSTB Th-BCE 2012 : **8.1.0.0** - Mode de calcul utilisé : **Th-BCE**

Clé : HBDJP06F+VPMdVrP9n4nLwgQStRrSk/1uOzHylOtpKGXsSsTNScyQ3MNNJg+WitCmF1yJic2/Eh09niP6sCJQ==

Chapitre 1 : Données administratives de l'opération

Maître d'ouvrage	
Nom ou raison sociale	Parc Innovation de Mescoat
Adresse	29419 LANDERNEAU -
Contact tél/mél	-
Maître d'oeuvre	
Nom	
Adresse	-
Contact tél/mél	-
Bureau Etudes Thermiques	
Nom	
Adresse	-
Contact tél/mél	-
Date de l'étude thermique	2024-01-31
Editeur de logiciel	Logiciels Perrenoud
Nom logiciel / Version	U22W2012 - 5.1.72
Version du moteur Th-BCE	8.1.0.0
Bureau de contrôle	
Nom	
Adresse	0 -
Contact tél/mél	-
Opération	
Numéro Permis	PC05600319Y0009
Date du dépôt de demande de PC	21/03/2019
Date de PC	03/05/2019
Stade d'avancement	Dossier Marchés, Stade Réception
Nom	Construction de 3 pavillons
Adresse	2 Allée de Doaren Mor 56610 - ARRADON
Département	56 - Morbihan
Zone climatique	H2-a
Altitude	Entre 0 et 400m inclus
Zone d'été	Littorale (mer à moins de 10 km)
Nombre de bâtiments/zones du projet	3 (Bât. 1 : 1 zone. Bât. 2 : 1 zone. Bât. 3 : 1 zone.)
Nombre de générations du projet	3 (Bât. desservis : G1 : 1 bât. G2 : 1 bât. G3 : 1 bât.)

Chapitre 2 : Expression des exigences de performance énergétique et des exigences de moyens

Données générales sur le bâtiment

Identifiant Bâtiment	T3 1						
S _{RT}	89,5 m ²						
Zone(s) du bâtiment	Usage zone	S _{RT} ^Z	Surface utile SU _{RT} ou surf. hab. SHAB	dont surface de type CE1 (m ²)	dont surface de type CE2 (m ²)	dont surface climatisée (m ²)	Nombre de groupes
T3 1	Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle et accolée	89,5	64	64	0	0	1
Nombre de logements	1						
Type de construction	Construction neuve						
Type de réseau urbain	Sans objet						

Exigences de résultats conventionnels

Exigences de performance énergétique

Article 7	Respect des exigences de l'arrêté pour le bâtiment	Conformité à la RT2012
I - 1°	Le coefficient Cep du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Cep _{max}	Conforme
I - 2°	Le Coefficient Bbio du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Bbio _{max}	Conforme
I - 3°	Pour les zones ou parties de zones de catégorie CE1 et pour chacune des zones du bâtiment, définie par son usage, la température Tic est inférieure ou égale à la température intérieure conventionnelle de référence de la zone, Tic _{réf}	Conforme
I - 4°	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens du titre III	Conforme

Résultats du besoin bioclimatique conventionnel Bbio en énergie du bâtiment

Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension)	Projet	Bbio max	Gain en %
			(Bbio _{max} - Bbio) / Bbio _{max}
Coefficient Bbio	72	73,6	2,2

Le besoin bioclimatique conventionnel d'un bâtiment noté Bbio, est la somme pondérée des besoins conventionnels en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Il est sans dimension et exprimé en nombre de points. Le coefficient Bbio est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats du calcul de la consommation conventionnelle d'énergie Cep du bâtiment

Consommations en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})	Projet	Cep _{max}	Gain en %
			(Cep _{max} - Cep) / Cep _{max}
Coefficient Cep	46,1	63,4	27,3

Cep représente la consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, déduction faite de l'électricité produite à demeure. Le coefficient Cep est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats des calculs de température d'été (Tic) des zones ou parties de zones, groupes de catégorie CE1

Zones ou parties de Zones (groupes) de catégorie CE1	SHAB ou SU _{RT} m ²	Tic en °C	Tic Réf en °C	Tic - Tic Réf	Conformité à la RT2012
Zone : T3 1 / Groupe : T3 1	64	26	30,3	-4,3	Conforme

Tic représente la température intérieure conventionnelle de la zone atteinte en été. Elle représente la valeur maximale horaire en période d'occupation de la température opérative. Pour les maisons accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la période d'occupation considérée est la journée entière. La température Tic est calculée en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Exigences de résultat sur le bilan énergétique

-- Non concerné par la démarche --

Application du Titre V Cas particuliers

Article 49	Cas particulier de la réglementation	Demande de titre V	Agrément / Référence arrêté Titre V
Annexe V 2.1	Dossier soumis au cas particulier du titre V "opérations"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.2	Dossier soumis au cas particulier du titre V "systèmes"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.3	Dossier soumis au cas particulier du titre V "réseaux de chaleur ou de froid"	Sans objet	Sans objet



Dans le cas où la méthode de calcul Th-BCE 2012 publiée à l'arrêté du 20 juillet 2011, ne prend pas en compte les spécificités d'un système, d'un projet de construction, ou d'un réseau de chaleur ou de froid non répertorié par l'annexe VII de l'arrêté du 15 septembre 2006, une demande d'agrément du projet ou de la méthode de justification de la performance du système ou du réseau de chaleur ou de froid, doit être adressée auprès des ministères en charge de la construction et de l'habitation, et en charge de l'énergie.

Exigences de moyens et caractéristiques thermiques

Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
Chapitre I : Recours à une source d'énergies renouvelables ou solutions alternatives pour toute maison individuelle accolée ou non accolée		
Art 16 (a)	Production d'eau chaude sanitaire à partir d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire thermique, doté de capteurs solaires disposant d'une certification CSTbat, Solar Keymark ou équivalent. La maison est équipée à minima de 2 m ² de capteurs solaires permettant d'assurer la production d'eau chaude sanitaire, d'orientation sud et d'inclinaison entre 20° et 60°.	non
Art 16 (b)	Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération.	non
Art 16 (c)	La contribution des énergies renouvelables au Cep de la maison individuelle, notée à l'aide du coefficient A _{EPENR} , est supérieure ou égale à 5 kWh ep/(m ² .an) : Contribution A _{EPENR} calculée : 8.6	oui
Art 16 (d)	Recours à une production d'eau chaude sanitaire assurée par un appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique, ayant un coefficient de performance supérieure à 2, selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147	non
Art 16 (e)	Recours à une production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux, dont le rendement thermique à pleine charge est supérieure à 90% sur PCI, le rendement thermique à charge partielle est supérieur à 90% sur PCI et dont le rendement électrique est supérieur à 10% sur PCI. Les rendements thermiques et électriques sont mesurés dans les conditions d'essai spécifiées dans l'arrêté.	non
Conformité à la réglementation : Conforme		
Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
Chapitre II : Etanchéité à l'air de l'enveloppe		
Art 17 (a)	En maison individuelle accolée ou non accolée, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 0,60 m ³ /(h.m ²) de parois déperditives hors plancher bas.	conforme
Chapitre III : Isolation thermique		
Art 18 Art 15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m ² .K) en valeur moyenne	conforme
Art 19 (a) Art 16 (a)	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m ² S _{RT} .K). Valeur calculée : 0.23	conforme
Art 19 (c) Art 16 (c)	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Ψ9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K). Valeur calculée : 0,58	conforme
Chapitre IV : Accès à l'éclairage naturel		
Art 20	Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme
Chapitre V : Confort d'été		
Art 21 Art 17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1, sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	conforme
Art 22 Art 18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30% de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10% dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4m.	conforme
Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation		
Art 23	Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant à minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maître d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume habitable.	conforme
Art 24	L'installation de chauffage comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface S _{UT} totale maximale de 100 m ² .	conforme
Art 26	L'installation de refroidissement comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	conforme
Art 29	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	conforme
Chapitre VII : Disposition relative à la production d'électricité dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation		
Art 30	La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : Cepmax + 12 kWh ep/(m ² .an).	conforme

Nota : les articles repérés en noir correspondent à l'arrêté du 26 octobre 2010. Les articles repérés en vert correspondent à l'arrêté du 28 décembre 2012. Le contenu complet des articles concernant les caractéristiques thermiques et exigences de moyens, est spécifié aux titres III des deux arrêtés précités.

Chapitre 2 : Expression des exigences de performance énergétique et des exigences de moyens

Données générales sur le bâtiment

Identifiant Bâtiment	T4 2						
S _{RT}	107,3 m ²						
Zone(s) du bâtiment	Usage zone	S _{RT} ^Z	Surface utile SU _{RT} ou surf. hab. SHAB	dont surface de type CE1 (m ²)	dont surface de type CE2 (m ²)	dont surface climatisée (m ²)	Nombre de groupes
T4 2	Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle et accolée	107,3	79,5	79,5	0	0	1
Nombre de logements	1						
Type de construction	Construction neuve						
Type de réseau urbain	Sans objet						

Exigences de résultats conventionnels

Exigences de performance énergétique

Article 7	Respect des exigences de l'arrêté pour le bâtiment	Conformité à la RT2012
I - 1°	Le coefficient Cep du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Cep _{max}	Conforme
I - 2°	Le Coefficient Bbio du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Bbio _{max}	Conforme
I - 3°	Pour les zones ou parties de zones de catégorie CE1 et pour chacune des zones du bâtiment, définie par son usage, la température Tic est inférieure ou égale à la température intérieure conventionnelle de référence de la zone, Tic _{réf}	Conforme
I - 4°	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens du titre III	Conforme

Résultats du besoin bioclimatique conventionnel Bbio en énergie du bâtiment

Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension)	Projet	Bbio max	Gain en %
			(Bbio _{max} - Bbio) / Bbio _{max}
Coefficient Bbio	61,4	69,2	11,3

 Le besoin bioclimatique conventionnel d'un bâtiment noté Bbio, est la somme pondérée des besoins conventionnels en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Il est sans dimension et exprimé en nombre de points. Le coefficient Bbio est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats du calcul de la consommation conventionnelle d'énergie Cep du bâtiment

Consommations en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})	Projet	Cep _{max}	Gain en %
			(Cep _{max} - Cep) / Cep _{max}
Coefficient Cep	42	58,2	27,8

 Cep représente la consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, déduction faite de l'électricité produite à demeure. Le coefficient Cep est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats des calculs de température d'été (Tic) des zones ou parties de zones, groupes de catégorie CE1

Zones ou parties de Zones (groupes) de catégorie CE1	SHAB ou SU _{RT} m ²	Tic en °C	Tic Réf en °C	Tic - Tic Réf	Conformité à la RT2012
Zone : T4 2 / Groupe : T4 2	79,5	26	29,6	-3,6	Conforme

 Tic représente la température intérieure conventionnelle de la zone atteinte en été. Elle représente la valeur maximale horaire en période d'occupation de la température opérative. Pour les maisons accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la période d'occupation considérée est la journée entière. La température Tic est calculée en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Exigences de résultat sur le bilan énergétique

-- Non concerné par la démarche --

Application du Titre V Cas particuliers

Article 49	Cas particulier de la réglementation	Demande de titre V	Agrément / Référence arrêté Titre V
Annexe V 2.1	Dossier soumis au cas particulier du titre V "opérations"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.2	Dossier soumis au cas particulier du titre V "systèmes"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.3	Dossier soumis au cas particulier du titre V "réseaux de chaleur ou de froid"	Sans objet	Sans objet

 Dans le cas où la méthode de calcul Th-BCE 2012 publiée à l'arrêté du 20 juillet 2011, ne prend pas en compte les spécificités d'un système, d'un projet de construction, ou d'un réseau de chaleur ou de froid non répertorié par l'annexe VII de l'arrêté du 15 septembre 2006, une demande d'agrément du projet ou de la méthode de justification de la performance du système ou du réseau de chaleur ou de froid, doit être adressée auprès des ministères en charge de la construction et de l'habitation, et en charge de l'énergie.

Exigences de moyens et caractéristiques thermiques

Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
Chapitre I : Recours à une source d'énergies renouvelables ou solutions alternatives pour toute maison individuelle accolée ou non accolée		
Art 16 (a)	Production d'eau chaude sanitaire à partir d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire thermique, doté de capteurs solaires disposant d'une certification CSTbat, Solar Keymark ou équivalent. La maison est équipée à minima de 2 m ² de capteurs solaires permettant d'assurer la production d'eau chaude sanitaire, d'orientation sud et d'inclinaison entre 20° et 60°.	non
Art 16 (b)	Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération.	non
Art 16 (c)	La contribution des énergies renouvelables au Cep de la maison individuelle, notée à l'aide du coefficient A _{EPENR} , est supérieure ou égale à 5 kWh ep/(m ² .an) : Contribution A _{EPENR} calculée : 7.2	oui
Art 16 (d)	Recours à une production d'eau chaude sanitaire assurée par un appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique, ayant un coefficient de performance supérieure à 2, selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147	non
Art 16 (e)	Recours à une production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux, dont le rendement thermique à pleine charge est supérieure à 90% sur PCI, le rendement thermique à charge partielle est supérieur à 90% sur PCI et dont le rendement électrique est supérieur à 10% sur PCI. Les rendements thermiques et électriques sont mesurés dans les conditions d'essai spécifiées dans l'arrêté.	non
Conformité à la réglementation : Conforme		
Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
Chapitre II : Etanchéité à l'air de l'enveloppe		
Art 17 (a)	En maison individuelle accolée ou non accolée, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 0,60 m ³ /(h.m ²) de parois déperditives hors plancher bas.	conforme
Chapitre III : Isolation thermique		
Art 18 Art 15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m ² .K) en valeur moyenne	conforme
Art 19 (a) Art 16 (a)	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m ² S _{RT} .K). Valeur calculée : 0.21	conforme
Art 19 (c) Art 16 (c)	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Ψ9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K). Valeur calculée : 0,58	conforme
Chapitre IV : Accès à l'éclairage naturel		
Art 20	Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme
Chapitre V : Confort d'été		
Art 21 Art 17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1, sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	conforme
Art 22 Art 18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30% de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10% dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4m.	conforme
Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation		
Art 23	Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant à minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maître d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume habitable.	conforme
Art 24	L'installation de chauffage comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface S _{UT} totale maximale de 100 m ² .	conforme
Art 26	L'installation de refroidissement comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	conforme
Art 29	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	conforme
Chapitre VII : Disposition relative à la production d'électricité dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation		
Art 30	La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : Cepmax + 12 kWh ep/(m ² .an).	conforme

Nota : les articles repérés en noir correspondent à l'arrêté du 26 octobre 2010. Les articles repérés en vert correspondent à l'arrêté du 28 décembre 2012. Le contenu complet des articles concernant les caractéristiques thermiques et exigences de moyens, est spécifié aux titres III des deux arrêtés précités.

Chapitre 2 : Expression des exigences de performance énergétique et des exigences de moyens

Données générales sur le bâtiment

Identifiant Bâtiment	T4 3						
S _{RT}	107,3 m ²						
Zone(s) du bâtiment	Usage zone	S _{RT} ^Z	Surface utile SU _{RT} ou surf. hab. SHAB	dont surface de type CE1 (m ²)	dont surface de type CE2 (m ²)	dont surface climatisée (m ²)	Nombre de groupes
T4 3	Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle et accolée	107,3	79,6	79,6	0	0	1
Nombre de logements	1						
Type de construction	Construction neuve						
Type de réseau urbain	Sans objet						

Exigences de résultats conventionnels

Exigences de performance énergétique

Article 7	Respect des exigences de l'arrêté pour le bâtiment	Conformité à la RT2012
I - 1°	Le coefficient Cep du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Cep _{max}	Conforme
I - 2°	Le Coefficient Bbio du bâtiment est inférieur ou égal au coefficient maximal Bbio _{max}	Conforme
I - 3°	Pour les zones ou parties de zones de catégorie CE1 et pour chacune des zones du bâtiment, définie par son usage, la température Tic est inférieure ou égale à la température intérieure conventionnelle de référence de la zone, Tic _{réf}	Conforme
I - 4°	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens du titre III	Conforme

Résultats du besoin bioclimatique conventionnel Bbio en énergie du bâtiment

Besoins bioclimatique (en nombre de points, sans dimension)	Projet	Bbio max	Gain en %
			(Bbio _{max} - Bbio) / Bbio _{max}
Coefficient Bbio	60,8	69,2	12,1

 Le besoin bioclimatique conventionnel d'un bâtiment noté Bbio, est la somme pondérée des besoins conventionnels en énergie pour le chauffage, le refroidissement et l'éclairage artificiel. Il est sans dimension et exprimé en nombre de points. Le coefficient Bbio est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats du calcul de la consommation conventionnelle d'énergie Cep du bâtiment

Consommations en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})	Projet	Cep _{max}	Gain en %
			(Cep _{max} - Cep) / Cep _{max}
Coefficient Cep	41,6	58,2	28,5

 Cep représente la consommation conventionnelle d'énergie d'un bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, déduction faite de l'électricité produite à demeure. Le coefficient Cep est calculé, sur une année, en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Résultats des calculs de température d'été (Tic) des zones ou parties de zones, groupes de catégorie CE1

Zones ou parties de Zones (groupes) de catégorie CE1	SHAB ou SU _{RT} m ²	Tic en °C	Tic Réf en °C	Tic - Tic Réf	Conformité à la RT2012
Zone : T4 3 / Groupe : T4 3	79,6	26	29,4	-3,4	Conforme

 Tic représente la température intérieure conventionnelle de la zone atteinte en été. Elle représente la valeur maximale horaire en période d'occupation de la température opérative. Pour les maisons accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la période d'occupation considérée est la journée entière. La température Tic est calculée en utilisant des données climatiques conventionnelles pour chaque zone climatique, selon les modalités définies par la méthode de calcul Th-BCE 2012.

Exigences de résultat sur le bilan énergétique

-- Non concerné par la démarche --

Application du Titre V Cas particuliers

Article 49	Cas particulier de la réglementation	Demande de titre V	Agrément / Référence arrêté Titre V
Annexe V 2.1	Dossier soumis au cas particulier du titre V "opérations"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.2	Dossier soumis au cas particulier du titre V "systèmes"	Sans objet	Sans objet
Annexe V 2.3	Dossier soumis au cas particulier du titre V "réseaux de chaleur ou de froid"	Sans objet	Sans objet



Dans le cas où la méthode de calcul Th-BCE 2012 publiée à l'arrêté du 20 juillet 2011, ne prend pas en compte les spécificités d'un système, d'un projet de construction, ou d'un réseau de chaleur ou de froid non répertorié par l'annexe VII de l'arrêté du 15 septembre 2006, une demande d'agrément du projet ou de la méthode de justification de la performance du système ou du réseau de chaleur ou de froid, doit être adressée auprès des ministères en charge de la construction et de l'habitation, et en charge de l'énergie.

Exigences de moyens et caractéristiques thermiques

Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
Chapitre I : Recours à une source d'énergies renouvelables ou solutions alternatives pour toute maison individuelle accolée ou non accolée		
Art 16 (a)	Production d'eau chaude sanitaire à partir d'un système de production d'eau chaude sanitaire solaire thermique, doté de capteurs solaires disposant d'une certification CSTbat, Solar Keymark ou équivalent. La maison est équipée à minima de 2 m ² de capteurs solaires permettant d'assurer la production d'eau chaude sanitaire, d'orientation sud et d'inclinaison entre 20° et 60°.	non
Art 16 (b)	Raccordement à un réseau de chaleur alimenté à plus de 50% par une énergie renouvelable ou de récupération.	non
Art 16 (c)	La contribution des énergies renouvelables au Cep de la maison individuelle, notée à l'aide du coefficient A _{EPENR} , est supérieure ou égale à 5 kWh ep/(m ² .an) : Contribution A _{EPENR} calculée : 7.2	oui
Art 16 (d)	Recours à une production d'eau chaude sanitaire assurée par un appareil électrique individuel de production d'eau chaude sanitaire thermodynamique, ayant un coefficient de performance supérieure à 2, selon le référentiel de la norme d'essai prEN 16147	non
Art 16 (e)	Recours à une production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire assurée par une chaudière à micro-cogénération à combustible liquide ou gazeux, dont le rendement thermique à pleine charge est supérieure à 90% sur PCI, le rendement thermique à charge partielle est supérieur à 90% sur PCI et dont le rendement électrique est supérieur à 10% sur PCI. Les rendements thermiques et électriques sont mesurés dans les conditions d'essai spécifiées dans l'arrêté.	non
Conformité à la réglementation : Conforme		
Chapitres et articles	Respect des caractéristiques thermiques et exigences de moyens de l'arrêté décrites au titre III	Recours à l'article
Chapitre II : Etanchéité à l'air de l'enveloppe		
Art 17 (a)	En maison individuelle accolée ou non accolée, la perméabilité à l'air de l'enveloppe sous 4Pa, Q4Pa-surf est inférieure ou égale à 0,60 m ³ /(h.m ²) de parois déperditives hors plancher bas.	conforme
Chapitre III : Isolation thermique		
Art 18 Art 15	Isolation des parois séparant les parties de bâtiments à occupation continue de parties de bâtiment à occupation discontinue, U inférieure ou égale à 0,36 W/(m ² .K) en valeur moyenne	conforme
Art 19 (a) Art 16 (a)	Ratio de transmission thermique linéique moyen global, Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment inférieur ou égal à 0,28 W/(m ² S _{RT} .K). Valeur calculée : 0.21	conforme
Art 19 (c) Art 16 (c)	Coefficient de transmission thermique linéique moyen Psi 9 (Ψ9) des liaisons entre les planchers intermédiaires et les murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé, inférieur ou égal à 0,60 W/(ml.K). Valeur calculée : 0,58	conforme
Chapitre IV : Accès à l'éclairage naturel		
Art 20	Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation, la surface totale des baies, mesurée en tableau, est supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme
Chapitre V : Confort d'été		
Art 21 Art 17	Les baies des locaux de sommeil et de catégorie CE1, sont équipées de protections solaires mobiles, et le facteur solaire des baies est inférieur ou égal au facteur solaire spécifié dans le tableau de l'arrêté	conforme
Art 22 Art 18	Les ouvertures des baies d'un même local autre qu'à occupation passagère, et de catégorie CE1, s'ouvrent sur au moins 30% de leur surface totale. Cette limite est ramenée à 10% dans le cas de locaux pour lesquels la différence d'altitude entre le point bas de son ouverture la plus basse et le point haut de son ouverture la plus haute est supérieure ou égale à 4m.	conforme
Chapitre VI : Dispositions diverses dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation		
Art 23	Les maisons individuelles accolées ou non et les bâtiments collectifs d'habitation sont équipés de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie de chaque logement, excepté pour les consommations des systèmes individuels au bois en maison individuelle accolée ou non. Ces systèmes informent l'occupant à minima mensuellement de leur consommation d'énergie, dans le volume habitable par type d'énergie selon la répartition chauffage, refroidissement, production d'eau chaude sanitaire, réseau prises électriques, autres. Cette répartition est basée soit sur des données mesurées soit sur des données estimées à partir d'un paramétrage préalablement défini. En cas de production collective d'énergie, l'énergie consommée par le logement est la part de la consommation totale d'énergie dédié au logement selon une clé de répartition définie par le maître d'ouvrage. Dans le cas où le maître d'ouvrage est le futur propriétaire bailleur du bâtiment construit, l'information peut être délivrée aux occupants, à minima mensuellement, par voie électronique ou postale, et non pas directement dans le volume habitable.	conforme
Art 24	L'installation de chauffage comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure du local. Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface S _{UT} totale maximale de 100 m ² .	conforme
Art 26	L'installation de refroidissement comporte par local desservi, un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique de la fourniture de froid en fonction de la température intérieure. Ou dispositions particulières pour certains systèmes spécifiés dans l'arrêté.	conforme
Art 29	Avant émission finale dans le local, sauf dans le cas où le chauffage est obtenu par récupération sur la production de froid, l'air n'est pas chauffé puis refroidi, ou inversement, par des dispositifs utilisant de l'énergie et destinés par conception au chauffage ou au refroidissement d'air.	conforme
Chapitre VII : Disposition relative à la production d'électricité dans les bâtiments ou parties de bâtiments à usage d'habitation		
Art 30	La consommation conventionnelle d'énergie du bâtiment pour le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage artificiel des locaux, les auxiliaires de distribution de chauffage, de refroidissement, d'eau chaude sanitaire et de ventilation, avant déduction de la production d'électricité à demeure, est inférieure ou égale à : Cepmax + 12 kWh ep/(m ² .an).	conforme

Nota : les articles repérés en noir correspondent à l'arrêté du 26 octobre 2010. Les articles repérés en vert correspondent à l'arrêté du 28 décembre 2012. Le contenu complet des articles concernant les caractéristiques thermiques et exigences de moyens, est spécifié aux titres III des deux arrêtés précités.

Chapitre 3 : Indicateurs pédagogiques du Bbio, Cep et Tic du bâtiment

T3 1

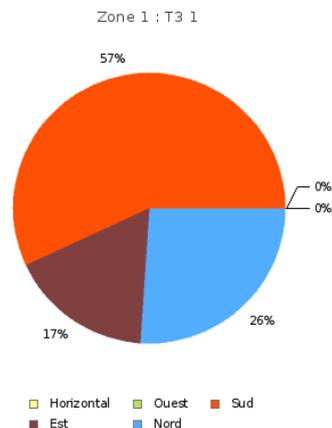
Indicateurs pédagogiques de présentation du besoin bioclimatique Bbio

Données géométriques et ratio d'orientation des baies vitrées par ZONE

Zone : **T3 1** (89.5 m²)

	Valeurs	Ratio/S _{RT}
S _{RT}	89,5 m ²	1
SHAB ou S _{URT}	64 m ²	0,72
Toitures	42,7 m ²	0,48
Murs	115,3 m ²	1,29
Baies vitrées	16,8 m ²	0,19
Planchers bas	42,7 m ²	0,48
Total des parois déperditives	217,5 m ²	2,43
Total des parois ext. hors plancher bas	174,8 m ²	1,95
Ponts thermiques	131,2 m	1,47

Ratio d'orientations des baies vitrées

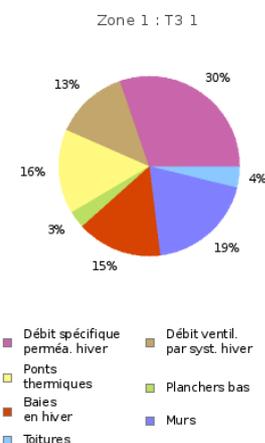


Répartition des déperditions en condition d'hiver sur les mois de janvier et février par ZONE

Zone : **T3 1** (89.5 m²)

	Unité	Valeur	m ² ou ml	Déperditions W/K
Toitures	W/(m ² paroi.K)	0,12	42,7	5,28
Murs	W/(m ² paroi.K)	0,22	115,3	25,79
Baies en hiver	W/(m ² paroi.K)	1,22	16,8	20,51
Planchers bas	W/(m ² paroi.K)	0,09	42,7	4,03
Ponts thermiques	W/(mlPT.K)	0,16	131,2	20,61
Débit ventilation par système en hiver	m ³ /h	51,38		17,47
Débit spécifique perméabilité en hiver	m ³ /h	119,29		40,56
Total déperditions	W/K			134,25
Total déperditions ramené à la S _{RT}	W/(m ² S _{RT} .K)			1,5

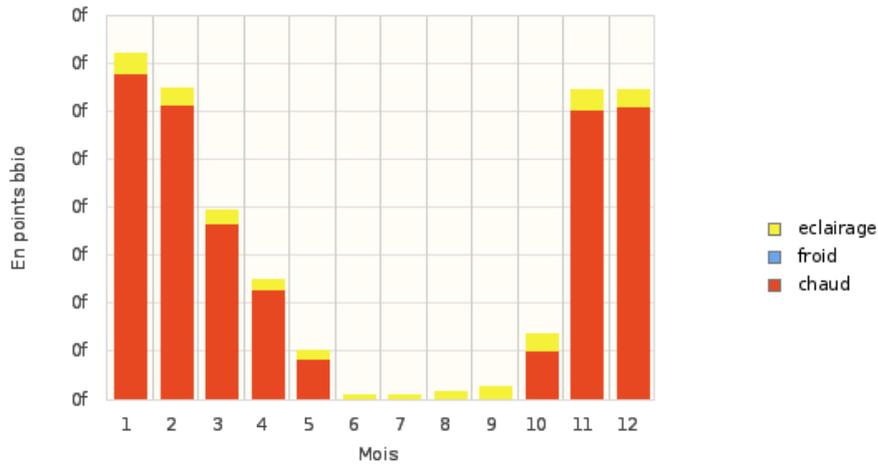
Répartitions déperditives %



Les déperditions dues à la ventilation sont ici conventionnelles (double flux avec efficacité à 50%)

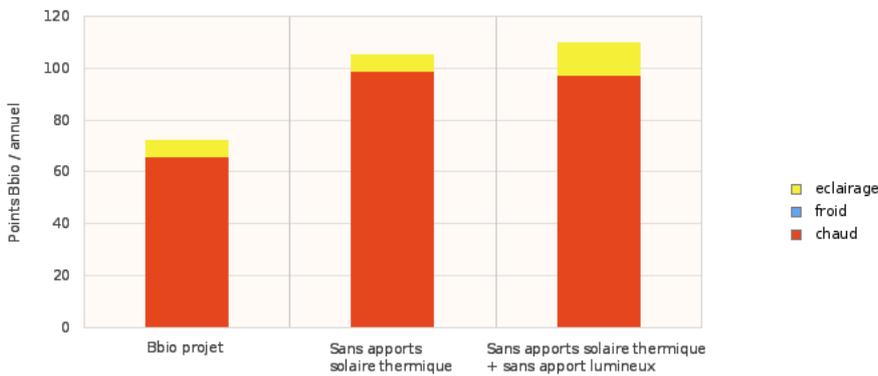
Répartition mensuelle du besoin bioclimatique Bbio par bâtiment (en points Bbio)

T3 1



Impact des apports solaires et lumineux sur le besoin bioclimatique Bbio du bâtiment

T3 1



Bbio projet : représente le besoin bioclimatique réglementaire de votre projet
Sans apports thermiques : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques des baies (facteurs solaires S_w des baies = 0)
Sans apports thermiques et lumineux : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques et lumineux des baies (facteurs solaires S_{w_sp} et S_{w_ap} des baies égal à 0, Transmission lumineuses $T_{li} = 0$).

Données sur la perméabilité à l'air

T3 1

(niveau bâtiment)

T3 1		
Q_{4Pa_surf} parois hors plancher bas	$m^3/(h.m^2)$ sous $4Pa$	0,6
At bât Surface déperditiv hors plancher bas	m^2	174,8
$Q_{4Pa} \times AT_{bât}$ rapportée à la S_{RT}	$(m^3/h \text{ sous } 4Pa)/m^2 S_{RT}$	1,17

(niveau zones)

T3 1		
Q_{4Pa_surf} parois hors plancher bas	$m^3/(h.m^2)$ sous $4Pa$	0,6
At bât Surface déperditiv hors plancher bas	m^2	174,8
$Q_{4Pa} \times AT_{bât}$ rapportée à la S_{RT}	$(m^3/h \text{ sous } 4Pa)/m^2 S_{RT}$	1,17

Données sur l'inertie thermique

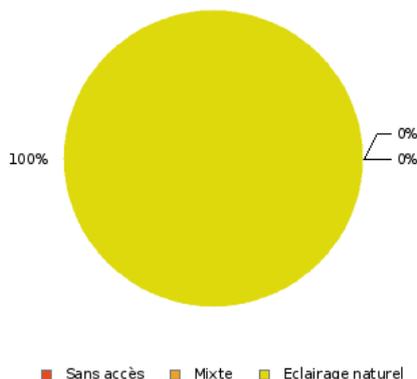
T3 1

T3 1	
Zones / Groupes	Classe d'inertie quotidienne
T3 1 / T3 1	Moyenne

Répartition des groupes du bâtiment vis-à-vis de l'éclairage naturel

T3 1

Zones / Groupes	Position du groupe en terme d'accès à l'éclairage	S _{RT} (m ²)
T3 1 / T3 1	Eclairage naturel	89,5



Données d'éclairage naturel par groupe, nombre d'heures sur l'année d'autonomie en lumière naturelle selon le nombre de lux requis dans les locaux

T3 1

T3 1	Lorsque l'éclairage artificiel est autorisé (lecl=1)			
	de nuit	de jour		Autonomie en lumière du jour (% nombre d'heures en journée au dessus de 300 lux)
Eclairage naturel et autonomie lumière du jour (h/an)	Eclairement naturel = 0 lux (de nuit)	Eclairement naturel ≤ 300 lux	Eclairement naturel > 300 lux	
T3 1	977	601	1 122	65,1 %
Nombre d'heures/an éclairage non autorisé de la zone (convention lecl=0)	2 700	Nombre d'heures/an éclairage autorisé de la zone (convention)		6 060

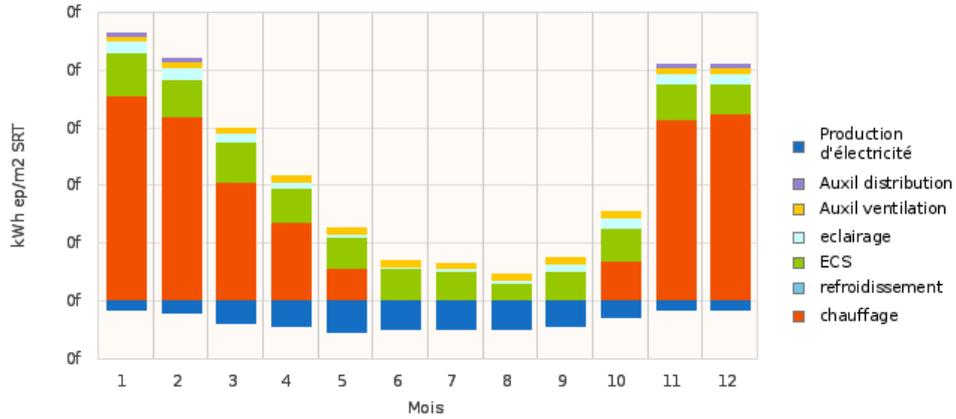


Cet indicateur est hors programmation du calcul réglementaire (Bbio, Cep). Il représente la capacité des groupes du bâtiment à accéder à l'éclairage naturel. Pour rappel de la méthode Th-BCE 2012, le seuil d'autonomie lumineuse du groupe est pris par convention à 300 lux.

Indicateurs pédagogiques de présentation de la consommation conventionnelle d'énergie Cep

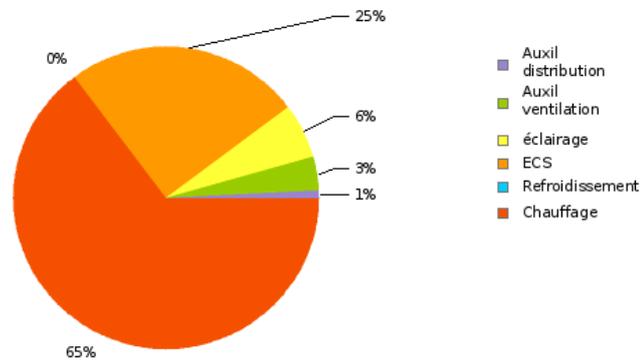
Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie et de production d'énergie entrant dans le calcul de Cep

T3 1



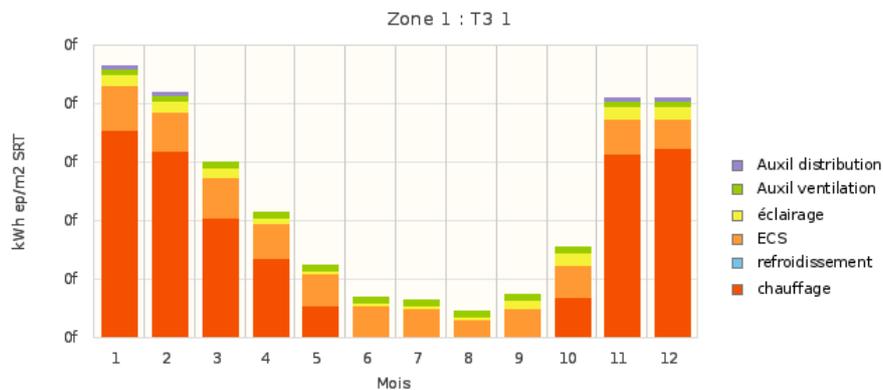
Répartition annuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie dans le calcul de Cep pour le bâtiment

T3 1



Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie des zones

T3 1

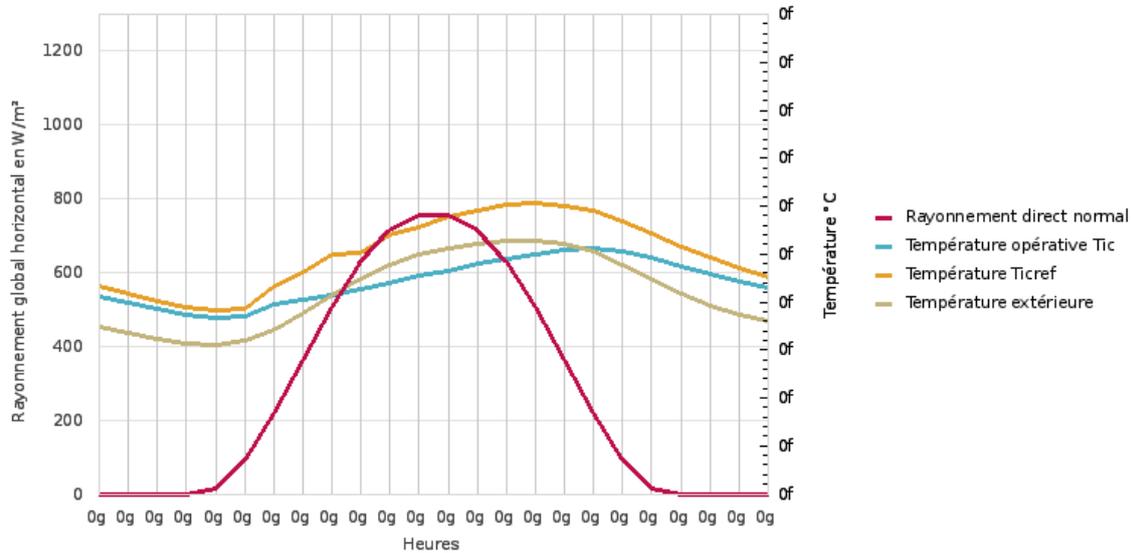


Indicateurs de présentation de la température intérieure conventionnelle atteinte en été Tic

T3 1

Evolution horaire des températures atteintes en été de Tic et Tic_{réf} sur le dernier jour de la séquence la plus chaude pour les groupes du bâtiment, de catégorie CE1

Groupe : T3 1



Tic est la température opérative pour le jour le plus chaud, Tic_{réf} est la température opérative de référence pour le jour le plus chaud. Le calcul des températures est mené conformément à la méthode Th-BCE 2012 : calcul mené sur 4 semaines consécutives commençant début juin avec une température initiale de masse de 26°C. Pour le résidentiel, on retient les résultats du 7ème jour (dimanche) de la 4ème semaine, et pour le non résidentiel du 5ème jour (vendredi) de la 4ème semaine. Le rayonnement global horizontal prend en compte le rayonnement direct horizontal et le rayonnement diffus horizontal.

Chapitre 3 : Indicateurs pédagogiques du Bbio, Cep et Tic du bâtiment

T4 2

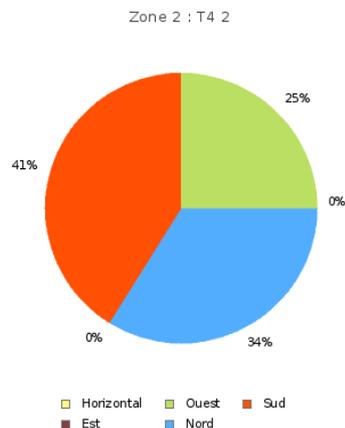
Indicateurs pédagogiques de présentation du besoin bioclimatique Bbio

Données géométriques et ratio d'orientation des baies vitrées par ZONE

Zone : **T4 2** (107.3 m²)

	Valeurs	Ratio/S _{RT}
S _{RT}	107,3 m ²	1
SHAB ou S _{URT}	79,5 m ²	0,74
Toitures	48 m ²	0,45
Murs	123,6 m ²	1,15
Baies vitrées	17,9 m ²	0,17
Planchers bas	46,8 m ²	0,44
Total des parois déperditives	236,4 m ²	2,2
Total des parois ext. hors plancher bas	189,6 m ²	1,77
Ponts thermiques	130,6 m	1,22

Ratio d'orientations des baies vitrées

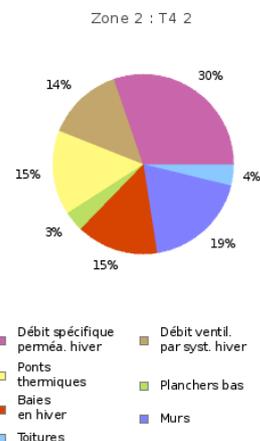


Répartition des déperditions en condition d'hiver sur les mois de janvier et février par ZONE

Zone : **T4 2** (107.3 m²)

	Unité	Valeur	m ² ou ml	Déperditions W/K
Toitures	W/(m ² paroi.K)	0,12	48	5,56
Murs	W/(m ² paroi.K)	0,22	123,6	27,1
Baies en hiver	W/(m ² paroi.K)	1,19	17,9	21,35
Planchers bas	W/(m ² paroi.K)	0,11	46,8	5,05
Ponts thermiques	W/(mlPT.K)	0,17	130,6	22,12
Débit ventilation par système en hiver	m ³ /h	58,06		19,74
Débit spécifique perméabilité en hiver	m ³ /h	129,06		43,88
Total déperditions	W/K			144,8
Total déperditions ramené à la S _{RT}	W/(m ² S _{RT} .K)			1,35

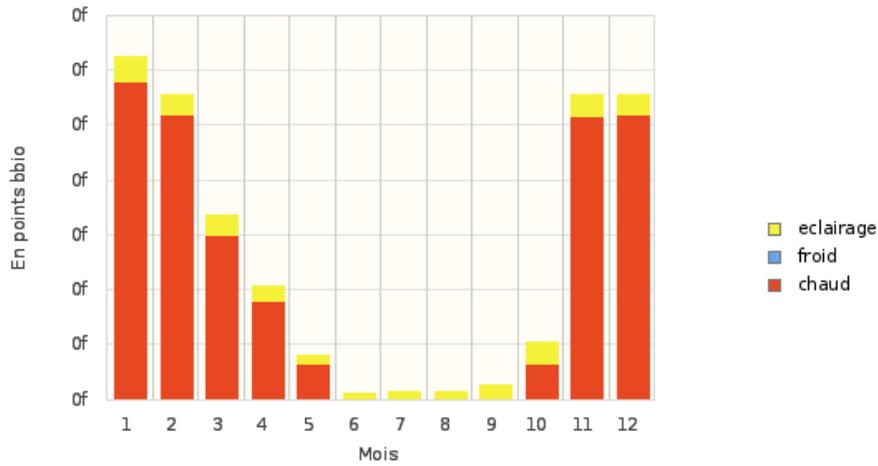
Répartitions déperditives %



Les déperditions dues à la ventilation sont ici conventionnelles (double flux avec efficacité à 50%)

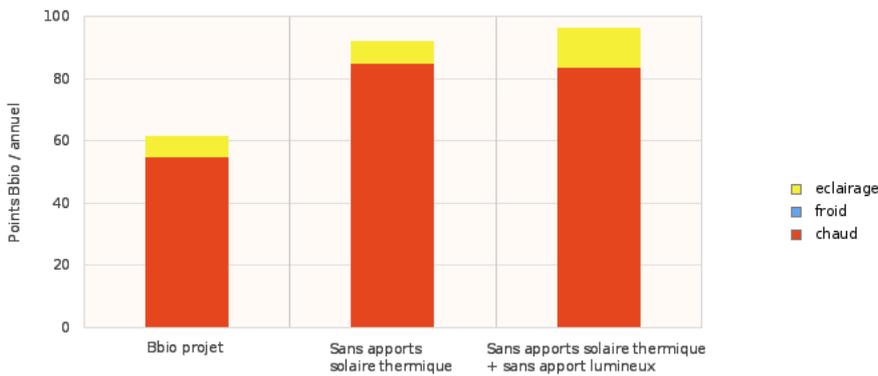
Répartition mensuelle du besoin bioclimatique Bbio par bâtiment (en points Bbio)

T4 2



Impact des apports solaires et lumineux sur le besoin bioclimatique Bbio du bâtiment

T4 2



Bbio projet : représente le besoin bioclimatique réglementaire de votre projet
Sans apports thermiques : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques des baies (facteurs solaires S_w des baies = 0)
Sans apports thermiques et lumineux : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques et lumineux des baies (facteurs solaires S_{w_sp} et S_{w_ap} des baies égal à 0, Transmission lumineuses $T_{li} = 0$).

Données sur la perméabilité à l'air

T4 2

(niveau bâtiment)

T4 2		
Q_{4Pa} surf parois hors plancher bas	$m^3/(h.m^2)$ sous $4P_a$	0,6
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m^2	189,6
$Q_{4Pa} \times AT_{bât}$ rapportée à la S_{RT}	$(m^3/h \text{ sous } 4P_a)/m^2 S_{RT}$	1,06

(niveau zones)

T4 2		
Q_{4Pa} surf parois hors plancher bas	$m^3/(h.m^2)$ sous $4P_a$	0,6
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m^2	189,6
$Q_{4Pa} \times AT_{bât}$ rapportée à la S_{RT}	$(m^3/h \text{ sous } 4P_a)/m^2 S_{RT}$	1,06

Données sur l'inertie thermique

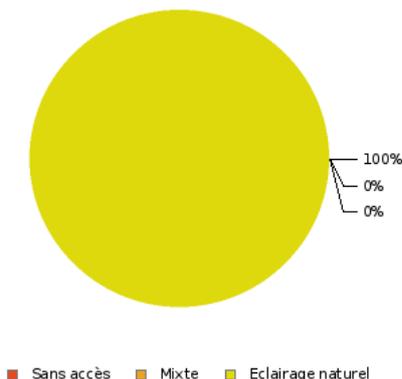
T4 2

T4 2	
Zones / Groupes	Classe d'inertie quotidienne
T4 2 / T4 2	Moyenne

Répartition des groupes du bâtiment vis-à-vis de l'éclairage naturel

T4 2

Zones / Groupes	Position du groupe en terme d'accès à l'éclairage	S _{RT} (m ²)
T4 2 / T4 2	Eclairage naturel	107,3



Données d'éclairage naturel par groupe, nombre d'heures sur l'année d'autonomie en lumière naturelle selon le nombre de lux requis dans les locaux

T4 2

T4 2	Lorsque l'éclairage artificiel est autorisé (lecl=1)			
	de nuit	de jour		
Eclairage naturel et autonomie lumière du jour (h/an)	Eclairement naturel = 0 lux (de nuit)	Eclairement naturel ≤ 300 lux	Eclairement naturel > 300 lux	Autonomie en lumière du jour (% nombre d'heures en journée au dessus de 300 lux)
T4 2	977	690	1 033	60 %
Nombre d'heures/an éclairage non autorisé de la zone (convention lecl=0)	2 700	Nombre d'heures/an éclairage autorisé de la zone (convention)		6 060

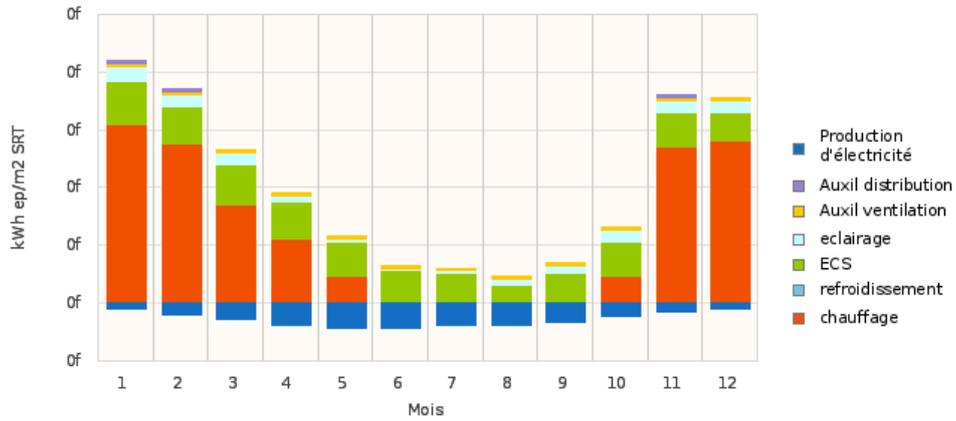


Cet indicateur est hors programmation du calcul réglementaire (Bbio, Cep). Il représente la capacité des groupes du bâtiment à accéder à l'éclairage naturel. Pour rappel de la méthode Th-BCE 2012, le seuil d'autonomie lumineuse du groupe est pris par convention à 300 lux.

Indicateurs pédagogiques de présentation de la consommation conventionnelle d'énergie Cep

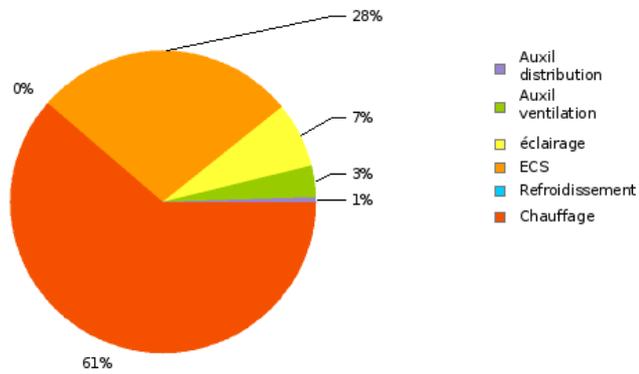
Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie et de production d'énergie entrant dans le calcul de Cep

T4 2



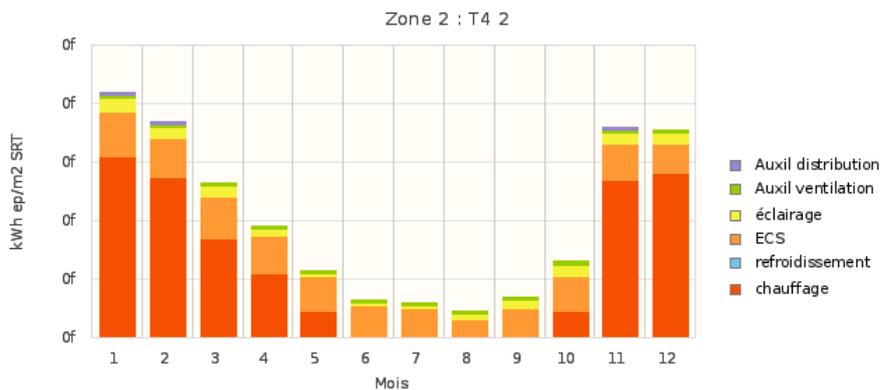
Répartition annuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie dans le calcul de Cep pour le bâtiment

T4 2



Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie des zones

T4 2

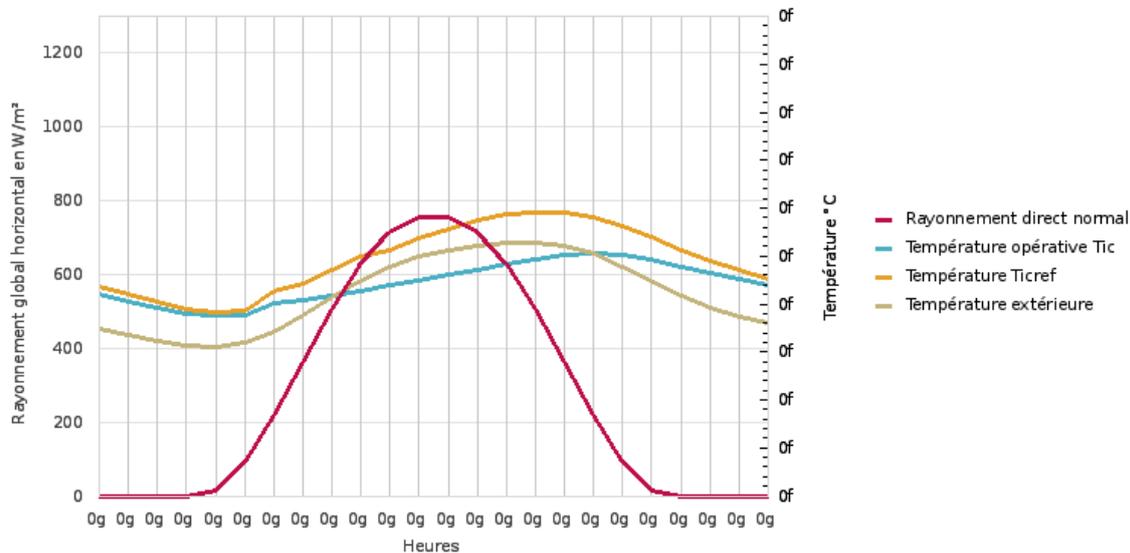


Indicateurs de présentation de la température intérieure conventionnelle atteinte en été Tic

T4 2

Evolution horaire des températures atteintes en été de Tic et Tic_{réf} sur le dernier jour de la séquence la plus chaude pour les groupes du bâtiment, de catégorie CE1

Groupe : T4 2



Tic est la température opérative pour le jour le plus chaud, Tic_{réf} est la température opérative de référence pour le jour le plus chaud. Le calcul des températures est mené conformément à la méthode Th-BCE 2012 : calcul mené sur 4 semaines consécutives commençant début juin avec une température initiale de masse de 26°C. Pour le résidentiel, on retient les résultats du 7ème jour (dimanche) de la 4ème semaine, et pour le non résidentiel du 5ème jour (vendredi) de la 4ème semaine. Le rayonnement global horizontal prend en compte le rayonnement direct horizontal et le rayonnement diffus horizontal.

Chapitre 3 : Indicateurs pédagogiques du Bbio, Cep et Tic du bâtiment

T4 3

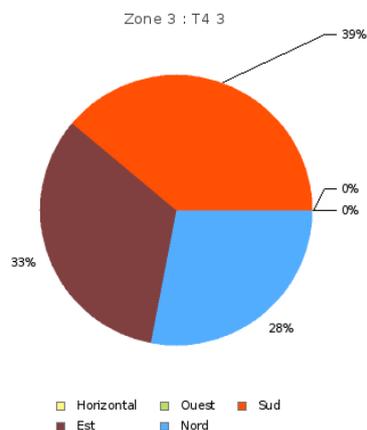
Indicateurs pédagogiques de présentation du besoin bioclimatique Bbio

Données géométriques et ratio d'orientation des baies vitrées par ZONE

Zone : **T4 3** (107.3 m²)

	Valeurs	Ratio/S _{RT}
S _{RT}	107,3 m ²	1
SHAB ou S _{URT}	79,6 m ²	0,74
Toitures	48 m ²	0,45
Murs	122,8 m ²	1,14
Baies vitrées	18,7 m ²	0,17
Planchers bas	46,8 m ²	0,44
Total des parois déperditives	236,4 m ²	2,2
Total des parois ext. hors plancher bas	189,6 m ²	1,77
Ponts thermiques	132,4 m	1,23

Ratio d'orientations des baies vitrées

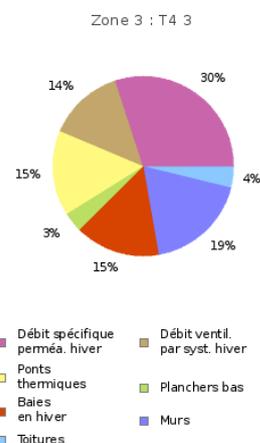


Répartition des déperditions en condition d'hiver sur les mois de janvier et février par ZONE

Zone : **T4 3** (107.3 m²)

	Unité	Valeur	m ² ou ml	Déperditions W/K
Toitures	W/(m ² paroi.K)	0,12	48	5,56
Murs	W/(m ² paroi.K)	0,22	122,8	26,93
Baies en hiver	W/(m ² paroi.K)	1,19	18,7	22,32
Planchers bas	W/(m ² paroi.K)	0,11	46,8	5,05
Ponts thermiques	W/(mlPT.K)	0,17	132,4	22,21
Débit ventilation par système en hiver	m ³ /h	58,06		19,74
Débit spécifique perméabilité en hiver	m ³ /h	129,09		43,89
Total déperditions	W/K			145,7
Total déperditions ramené à la S _{RT}	W/(m ² S _{RT} .K)			1,36

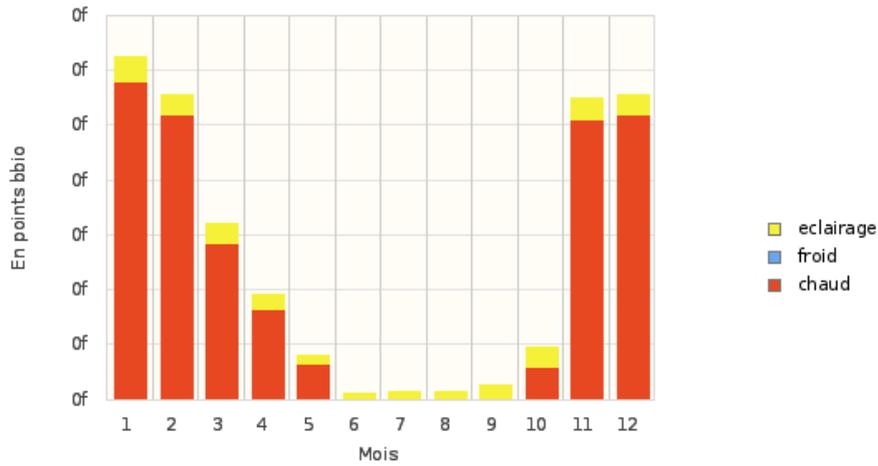
Répartitions déperditives %



Les déperditions dues à la ventilation sont ici conventionnelles (double flux avec efficacité à 50%)

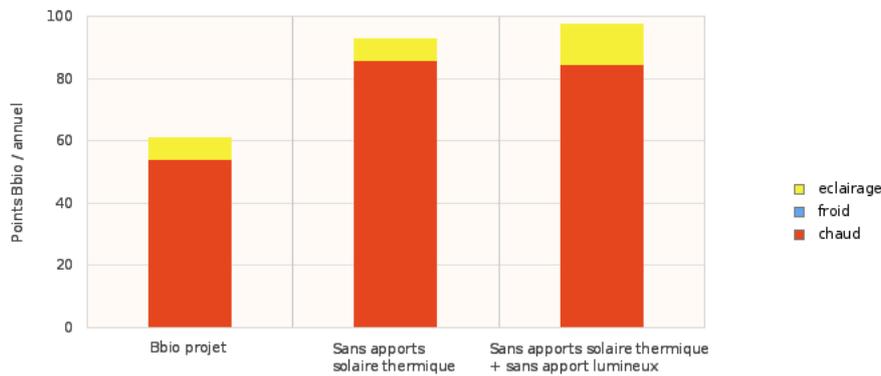
Répartition mensuelle du besoin bioclimatique Bbio par bâtiment (en points Bbio)

T4 3



Impact des apports solaires et lumineux sur le besoin bioclimatique Bbio du bâtiment

T4 3



Bbio projet : représente le besoin bioclimatique réglementaire de votre projet
Sans apports thermiques : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques des baies (facteurs solaires S_w des baies = 0)
Sans apports thermiques et lumineux : représente le besoin bioclimatique sans prise en compte des apports solaires thermiques et lumineux des baies (facteurs solaires S_{w_sp} et S_{w_ap} des baies égal à 0, Transmission lumineuses $T_{li} = 0$).

Données sur la perméabilité à l'air

T4 3

(niveau bâtiment)

T4 3		
Q_{4Pa_surf} parois hors plancher bas	$m^3/(h.m^2)$ sous $4Pa$	0,6
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m^2	189,6
$Q_{4Pa} \times AT_{bât}$ rapportée à la S_{RT}	$(m^3/h \text{ sous } 4Pa)/m^2 S_{RT}$	1,06

(niveau zones)

T4 3		
Q_{4Pa_surf} parois hors plancher bas	$m^3/(h.m^2)$ sous $4Pa$	0,6
At bât Surface déperditive hors plancher bas	m^2	189,6
$Q_{4Pa} \times AT_{bât}$ rapportée à la S_{RT}	$(m^3/h \text{ sous } 4Pa)/m^2 S_{RT}$	1,06

Données sur l'inertie thermique

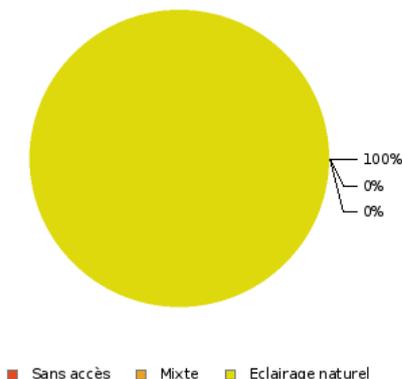
T4 3

T4 3	
Zones / Groupes	Classe d'inertie quotidienne
T4 3 / T4 3	Moyenne

Répartition des groupes du bâtiment vis-à-vis de l'éclairage naturel

T4 3

Zones / Groupes	Position du groupe en terme d'accès à l'éclairage	S _{RT} (m ²)
T4 3 / T4 3	Eclairage naturel	107,3



Données d'éclairage naturel par groupe, nombre d'heures sur l'année d'autonomie en lumière naturelle selon le nombre de lux requis dans les locaux

T4 3

T4 3	Lorsque l'éclairage artificiel est autorisé (lecl=1)			
	de nuit	de jour		
Eclairage naturel et autonomie lumière du jour (h/an)	Eclairement naturel = 0 lux (de nuit)	Eclairement naturel ≤ 300 lux	Eclairement naturel > 300 lux	Autonomie en lumière du jour (% nombre d'heures en journée au dessus de 300 lux)
T4 3	977	644	1 079	62,6 %
Nombre d'heures/an éclairage non autorisé de la zone (convention lecl=0)	2 700	Nombre d'heures/an éclairage autorisé de la zone (convention)		6 060

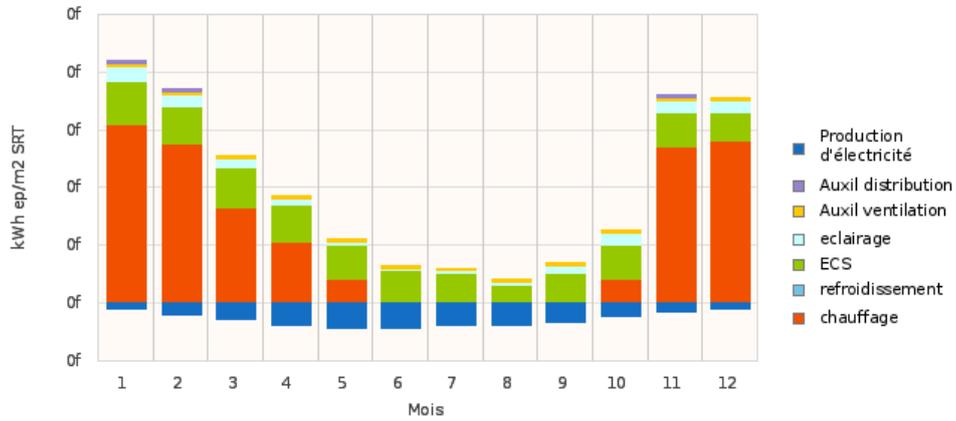


Cet indicateur est hors programmation du calcul réglementaire (Bbio, Cep). Il représente la capacité des groupes du bâtiment à accéder à l'éclairage naturel. Pour rappel de la méthode Th-BCE 2012, le seuil d'autonomie lumineuse du groupe est pris par convention à 300 lux.

Indicateurs pédagogiques de présentation de la consommation conventionnelle d'énergie Cep

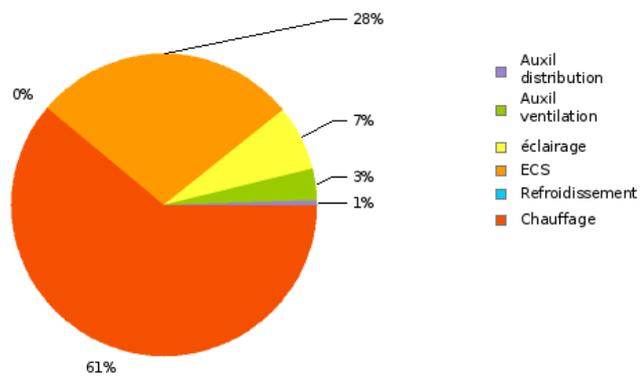
Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie et de production d'énergie entrant dans le calcul de Cep

T4 3



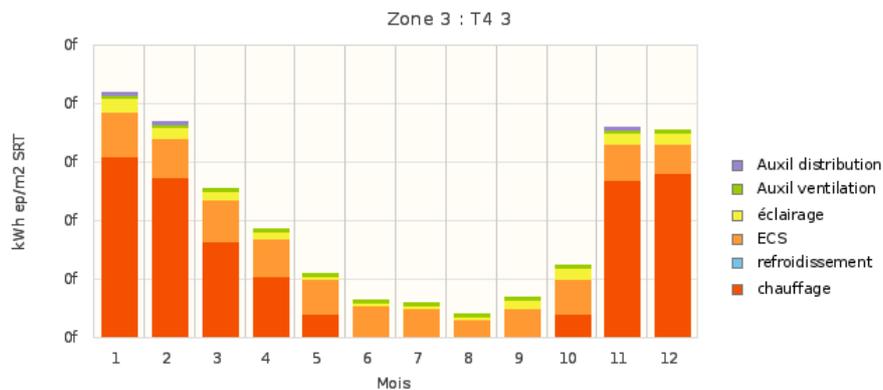
Répartition annuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie dans le calcul de Cep pour le bâtiment

T4 3



Répartition mensuelle des postes de consommations conventionnelles d'énergie des zones

T4 3

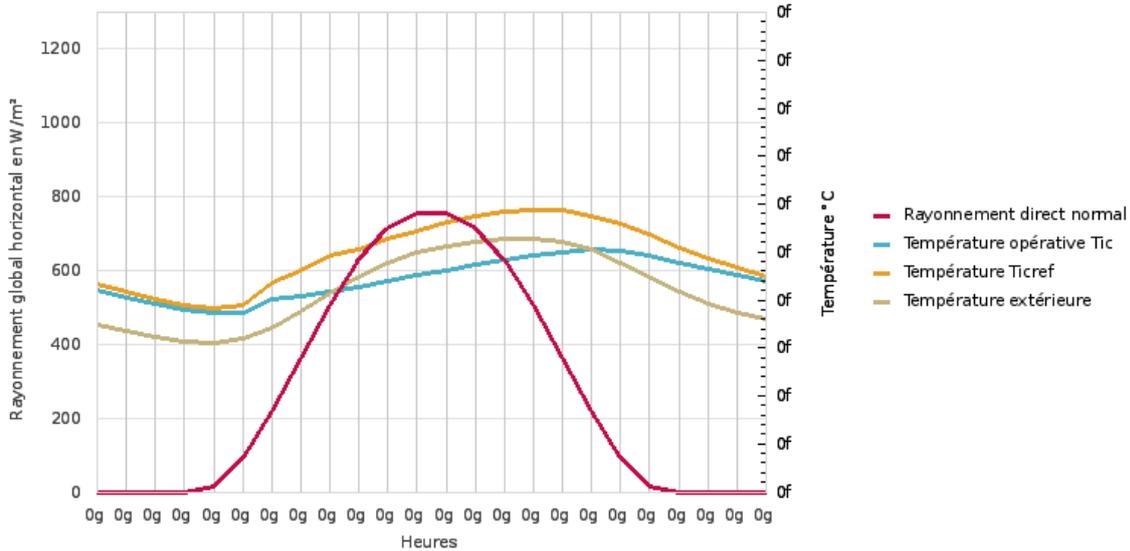


Indicateurs de présentation de la température intérieure conventionnelle atteinte en été Tic

T4 3

Evolution horaire des températures atteintes en été de Tic et Tic_{réf} sur le dernier jour de la séquence la plus chaude pour les groupes du bâtiment, de catégorie CE1

Groupe : T4 3

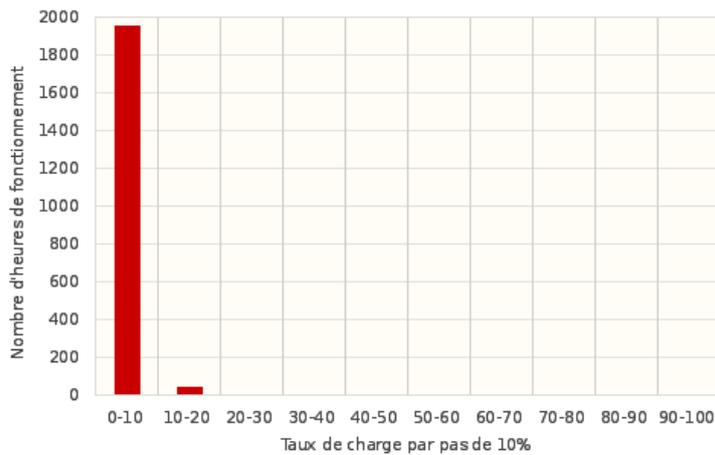


Tic est la température opérative pour le jour le plus chaud, Tic_{réf} est la température opérative de référence pour le jour le plus chaud. Le calcul des températures est mené conformément à la méthode Th-BCE 2012 : calcul mené sur 4 semaines consécutives commençant début juin avec une température initiale de masse de 26°C. Pour le résidentiel, on retient les résultats du 7ème jour (dimanche) de la 4ème semaine, et pour le non résidentiel du 5ème jour (vendredi) de la 4ème semaine. Le rayonnement global horizontal prend en compte le rayonnement direct horizontal et le rayonnement diffus horizontal

Données techniques sur le taux de charge des générateurs de chauffage, de froid et/ou d'eau chaude sanitaire du projet

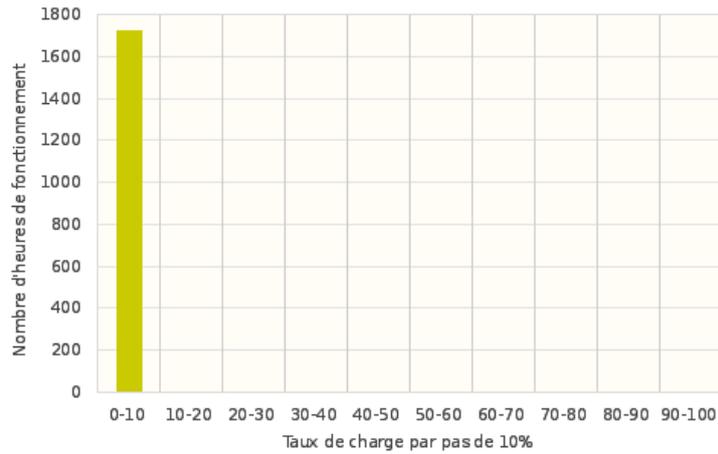
(Les 2 générateurs les plus représentatifs du projet)

Générateur : "CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF", mode chauffage



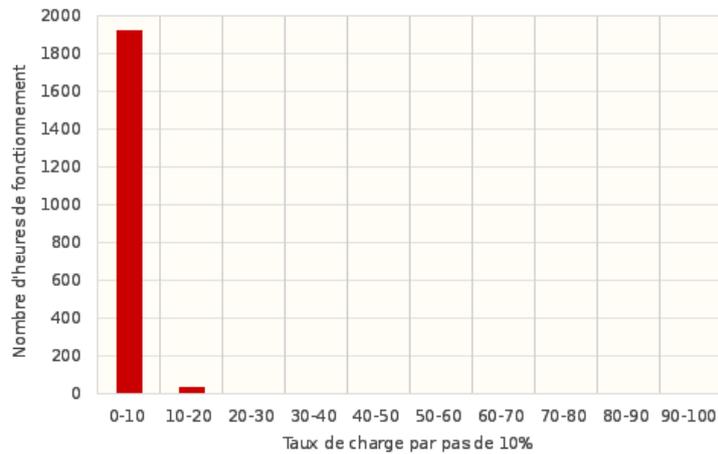
- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 3410
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 3360

Générateur : "CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF", mode ECS



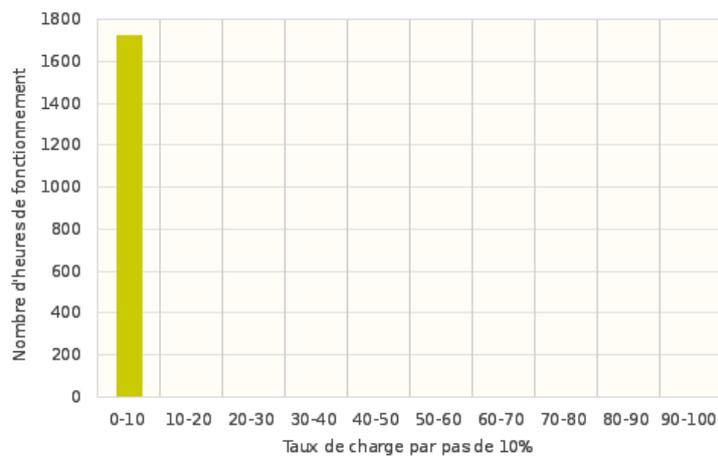
- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 7040
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 0

Générateur : "CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF", mode chauffage



- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 3247
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 3552

Générateur : "CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF", mode ECS



- Nombre d'heures annuelles à taux de charge nulle : 7040
- Nombre d'heures annuelles hors fonctionnement : 0

Chapitre 4 : Enveloppe, équipements, génération et résultats détaillés

T3 1 (1 zone)

Données récapitulatives sur les parois

Parois opaques

Tous traitements thermiques de l'enveloppe du bâtiment

Type paroi	Nature paroi	Libellé paroi	Indicateur système constructif du bâti	Epaisseur isolant (cm)	Résistance thermique totale des isolants (m ² .K/W)	Origine de la donnée	U paroi - U global	Surface totale (m ²)	Donnant sur espace
Parois verticales opaques	Mur extérieur	Mur Extérieur	Isolation thermique par l'intérieur	0	4,35	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,21	113,43	L'extérieur
Parois verticales opaques	Porte extérieure	PP1	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	1,2	2,04	L'extérieur
Parois verticales opaques	Porte extérieure	PP2	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	1,2	1,69	L'extérieur
Parois verticales opaques	Coffre volets roulants	Coffres volets roulants	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,7	1,85	L'extérieur
Total parois verticales								119,01	
Planchers bas	Vide sanitaire	Plancher Bas / VS		0	7,7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,12	42,72	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Total planchers bas								42,72	
Planchers hauts		Plafond Droit sous combles		0	7,5	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,13	21,19	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Planchers hauts	Rampants	Rampant		0	5,7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,17	9,21	L'extérieur
Planchers hauts	Terrasse	Toiture Terrasse Non Accessibl		12	7,96	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,12	12,3	L'extérieur
Total planchers hauts								42,7	

Présence de végétalisation sur au moins une des parois : **Sans objet**

Parois vitrées (Sud)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
BV01a	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,2	Calcul Th-Bât	0,05	0,68	5,16	L'extérieur
F3	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,06	0,39	0,76	L'extérieur
Total Verticales Sud											5,92	

Parois vitrées (Nord)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
PF02a	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,2	Calcul Th-Bât	0,05	0,66	1,94	L'extérieur
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,76	L'extérieur
F1	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,06	0,35	0,69	L'extérieur
Total Verticales Nord											4,39	

Parois vitrées (Est)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,76	L'extérieur
F2	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,44	1,04	L'extérieur
Total Verticales Est											2,8	

Liaisons ponts thermiques

Type de liaison	Libellé liaison	Psi (Ψ) liaison (W/m.K)	Origine de la donnée du Psi (Ψ)	Linéaires (ml)	Donnant sur espace
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas	0,16	Th Bât fascicule valeurs tabulées	28,99	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				28,99	
mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire	Plancher Inter	0,58	Th Bât fascicule valeurs tabulées	14,35	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				14,35	
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Acrotere INT	0,41	Th Bât fascicule valeurs tabulées	5,58	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Acrotere 1/3-2/3	0,17	Th Bât fascicule valeurs tabulées	9,42	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Pignon	0,07	Th Bât fascicule valeurs tabulées	13,84	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Facade	0,04	Th Bât fascicule valeurs tabulées	11,28	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				40,12	
liaison angle de mur	Angle Entrant	0,14	Th Bât fascicule valeurs tabulées	10	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				10	
liaisons menuiseries / parois opaques (appui, linteau, tableau)	Liaison Menuiseries	0,03	Th Bât fascicule valeurs tabulées	37,7	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				37,7	

- Ratio de transmission thermique linéique moyen global Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment en W/(m².S_{RT}.K) : **0,23**



Le ratio psi est la somme des coefficients de transmission thermique linéiques multipliés par leurs longueurs respectives, divisés par la SRT, pour l'intégralité des ponts thermiques linéaires du bâtiment, dus à la liaison d'au moins deux parois, dont l'une au moins est en contact avec l'extérieur ou un local non chauffé. Il ne doit pas excéder la valeur de 0,28 W/(m² SRT.K) dans le cas général.

- Coefficient de transmission thermique linéaire moyen Psi9 (Ψ9) en W/(ml.K) : **0,58**



Psi9 (9) est la valeur moyenne des ponts thermiques linéiques de tous les planchers intermédiaires d'un bâtiment (liaisons entre planchers intermédiaires et murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé). Elle ne doit pas excéder la valeur de 0,60. Elle se calcule comme étant la somme du produit de chaque pont thermique linéique par son linéaire respectif, divisé par le linéaire total des ponts thermiques.

Synthèse des baies

Synthèse des caractéristiques des baies du bâtiment vis à vis des apports solaires et lumineux

Orientation	Surface totale des baies (m ²)	dont surface avec protection mobile	dont surface avec masques proches (horizontal ou vertical)	dont surface avec masques lointains (azimutal ou vertical)
Verticales Sud	9,66	9,66	0	0
Verticales Nord	4,38	4,38	0	0
Verticales Est	2,79	2,79	0	0

Synthèse des caractéristiques en condition d'été des bâtiments ou partie de bâtiments de type CE1, non climatisés ou climatisés

Récapitulatif de la surface totale des baies du bâtiment

Surface totale des baies	Locaux de sommeil (m ²)		Locaux à occupation passagère (m ²)	Autres locaux (m ²)	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	0	0	0	9,66	0
Verticales Nord	0	0	0	4,38	0
Verticales Est	0	0	0	2,79	0

Protection mobile et facteur solaire des baies en été les plus défavorables (hors stores vénitiens)

Protection solaire des baies l'été	Locaux de sommeil		Locaux à occupation passagère	Autres locaux	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	--	--	--	0,06	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Nord	--	--	--	0,06	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Est	--	--	--	0,05	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-

Présence de stores vénitiens sur au moins une des baies : Sans objet

Synthèse vis-à-vis du respect de l'exigence de moyen sur l'accès à l'éclairage naturel

Ratio 1/6 de la surface habitable du bâtiment en m ²	10,67
Surfaces totales des baies des logements en m ²	16,83
Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation : respect de la surface totale des baies supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable des logements. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme



Exigence de moyen Titre III, Article 20 de l'arrêté du 26 octobre 2010 et dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2014 applicables au 1er janvier 2015.

Chapitre 4 : Enveloppe, équipements, génération et résultats détaillés

T4 2 (1 zone)

Données récapitulatives sur les parois

Parois opaques

Tous traitements thermiques de l'enveloppe du bâtiment

Type paroi	Nature paroi	Libellé paroi	Indicateur système constructif du bâti	Epaisseur isolant (cm)	Résistance thermique totale des isolants (m ² .K/W)	Origine de la donnée	U paroi - U global	Surface totale (m ²)	Donnant sur espace
Parois verticales opaques	Mur extérieur	Mur Extérieur	Isolation thermique par l'intérieur	0	4,35	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,21	114,58	L'extérieur
Parois verticales opaques	Porte extérieure	PP1	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	1,2	2,04	L'extérieur
Parois verticales opaques	Coffre volets roulants	Coffres volets roulants	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,7	1,95	L'extérieur
Total parois verticales								118,57	
Planchers bas	Vide sanitaire	Plancher Bas / VS		0	7,7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,12	42,44	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Planchers bas		Plancher Bas / Garage		0	3	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,3	4,37	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Total planchers bas								46,81	
Planchers hauts		Plafond Droit sous combles		0	7,5	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,13	39,52	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Planchers hauts	Rampants	Rampant		0	5,7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,17	8,5	L'extérieur
Total planchers hauts								48,02	
Parois sur locaux non chauffés	Portes sur local NC	PP2		0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	1,2	1,69	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Parois sur locaux non chauffés	Mur garage	Mur Cellier		0	4,35	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,21	7,08	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Total parois sur locaux non chauffés								8,77	

Présence de végétalisation sur au moins une des parois : **Sans objet**

Parois vitrées (Sud)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
BV02a	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,2	Calcul Th-Bât	0,05	0,68	5,59	L'extérieur
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,76	L'extérieur

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
		non motorisée				Bât valeur par défaut						
Total Verticales Sud											7,35	

Parois vitrées (Ouest)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
PF13	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,56	L'extérieur
F5	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,06	0,41	0,84	L'extérieur
Total Verticales Ouest											2,4	

Parois vitrées (Nord)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	3,51	L'extérieur
F4	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,43	0,95	L'extérieur
Total Verticales Nord											4,46	

Liaisons ponts thermiques

Type de liaison	Libellé liaison	Psi (Ψ) liaison (W/m.K)	Origine de la donnée du Psi (Ψ)	Linéaires (ml)	Donnant sur espace
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas	0,16	Th Bât fascicule valeurs tabulées	25,35	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas / Garage	0,3	Th Bât fascicule valeurs tabulées	7,92	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas / Garage INT	0,46	Th Bât fascicule valeurs tabulées	3,04	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				36,31	
mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire	Plancher Inter	0,58	Th Bât fascicule valeurs tabulées	18,41	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				18,41	
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Pignon	0,07	Th Bât fascicule valeurs tabulées	19,88	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Facade	0,04	Th Bât fascicule valeurs tabulées	11,28	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				31,16	
liaison angle de mur	Angle Entrant	0,14	Th Bât fascicule valeurs tabulées	5	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				5	
liaisons menuiseries / parois opaques (appui, linteau, tableau)	Liaison Menuiseries	0,03	Th Bât fascicule valeurs tabulées	39,7	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				39,7	

- Ratio de transmission thermique linéique moyen global Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment en W/(m².S_{RT}.K) : **0,21**



Le ratio psi est la somme des coefficients de transmission thermique linéiques multipliés par leurs longueurs respectives, divisés par la SRT, pour l'intégralité des ponts thermiques linéaires du bâtiment, dus à la liaison d'au moins deux parois, dont l'une au moins est en contact avec l'extérieur ou un local non chauffé. Il ne doit pas excéder la valeur de 0,28 W/(m² SRT.K) dans le cas général.

- Coefficient de transmission thermique linéaire moyen Psi9 (Ψ9) en W/(ml.K) : **0,58**



Psi9 (9) est la valeur moyenne des ponts thermiques linéiques de tous les planchers intermédiaires d'un bâtiment (liaisons entre planchers intermédiaires et murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé). Elle ne doit pas excéder la valeur de 0,60. Elle se calcule comme étant la somme du produit de chaque pont thermique linéique par son linéaire respectif, divisé par le linéaire total des ponts thermiques.

Synthèse des baies

Synthèse des caractéristiques des baies du bâtiment vis à vis des apports solaires et lumineux

Orientation	Surface totale des baies (m ²)	dont surface avec protection mobile	dont surface avec masques proches (horizontal ou vertical)	dont surface avec masques lointains (azimutal ou vertical)
Verticales Sud	7,35	7,35	0	0
Verticales Ouest	4,44	4,44	0	0
Verticales Nord	4,46	4,46	0	0

Synthèse des caractéristiques en condition d'été des bâtiments ou partie de bâtiments de type CE1, non climatisés ou climatisés

Récapitulatif de la surface totale des baies du bâtiment

Surface totale des baies	Locaux de sommeil (m ²)		Locaux à occupation passagère (m ²)	Autres locaux (m ²)	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	0	0	0	7,35	0
Verticales Ouest	0	0	0	4,44	0
Verticales Nord	0	0	0	4,46	0

Protection mobile et facteur solaire des baies en été les plus défavorables (hors stores vénitiens)

Protection solaire des baies l'été	Locaux de sommeil		Locaux à occupation passagère	Autres locaux	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	--	--	--	0,05	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Ouest	--	--	--	0,06	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Nord	--	--	--	0,05	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-

Présence de stores vénitiens sur au moins une des baies : Sans objet

Synthèse vis-à-vis du respect de l'exigence de moyen sur l'accès à l'éclairage naturel

Ratio 1/6 de la surface habitable du bâtiment en m ²	13,25
Surfaces totales des baies des logements en m ²	16,24
Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation : respect de la surface totale des baies supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable des logements. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme



Exigence de moyen Titre III, Article 20 de l'arrêté du 26 octobre 2010 et dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2014 applicables au 1er janvier 2015.

Chapitre 4 : Enveloppe, équipements, génération et résultats détaillés

T4 3 (1 zone)

Données récapitulatives sur les parois

Parois opaques

Tous traitements thermiques de l'enveloppe du bâtiment

Type paroi	Nature paroi	Libellé paroi	Indicateur système constructif du bâti	Epaisseur isolant (cm)	Résistance thermique totale des isolants (m ² .K/W)	Origine de la donnée	U paroi - U global	Surface totale (m ²)	Donnant sur espace
Parois verticales opaques	Mur extérieur	Mur Extérieur	Isolation thermique par l'intérieur	0	4,35	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,21	113,77	L'extérieur
Parois verticales opaques	Porte extérieure	PP1	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	1,2	2,04	L'extérieur
Parois verticales opaques	Coffre volets roulants	Coffres volets roulants	Isolation thermique par l'intérieur	0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,7	1,95	L'extérieur
Total parois verticales								117,76	
Planchers bas	Vide sanitaire	Plancher Bas / VS		0	7,7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,12	42,44	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Planchers bas		Plancher Bas / Garage		0	3	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,3	4,37	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Total planchers bas								46,81	
Planchers hauts		Plafond Droit sous combles		0	7,5	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,13	39,52	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Planchers hauts	Rampants	Rampant		0	5,7	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,17	8,5	L'extérieur
Total planchers hauts								48,02	
Parois sur locaux non chauffés	Portes sur local NC	PP2		0	0	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	1,2	1,69	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Parois sur locaux non chauffés	Mur garage	Mur Cellier		0	4,35	Valeur par défaut des Thbât "Fascicule parois"	0,21	7,08	Espace tampon non solarisé LNC (b=0.80)
Total parois sur locaux non chauffés								8,77	

Présence de végétalisation sur au moins une des parois : **Sans objet**

Parois vitrées (Sud)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
BV02a	Fenêtre	Volet avec gestion manuelle motorisée	Alu à rupture de pont	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,2	Calcul Th-Bât	0,05	0,68	5,59	L'extérieur
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,76	L'extérieur

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
		non motorisée				Bât valeur par défaut						
Total Verticales Sud											7,35	

Parois vitrées (Nord)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	3,51	L'extérieur
Total Verticales Nord											3,51	

Parois vitrées (Est)

Libellé paroi vitrée	Type paroi vitrée	Type protection mobile et gestion	Type de menuiserie	Type de vitrage	Ug vitrage (W/m ² .K)	Origine de la donnée Ug	Uw_sp ou Uw_ap réel de la baie	Origine de la donnée Uw_sp ou Uw_ap	Facteurs solaires Sw_sp ou Sw_ap	Trans. lumineuse TI	Surface totale	Donnant sur espace
PF07	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,76	L'extérieur
PF13	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,05	0,55	1,56	L'extérieur
F5	Porte fenêtre	Volet avec gestion manuelle non motorisée	PVC	DV 4/16/4 PE Argon	1,1	Chapitre III Th-Bât valeur par défaut	1,1	Calcul Th-Bât	0,06	0,41	0,84	L'extérieur
Total Verticales Est											4,16	

Liaisons ponts thermiques

Type de liaison	Libellé liaison	Psi (Ψ) liaison (W/m.K)	Origine de la donnée du Psi (Ψ)	Linéaires (ml)	Donnant sur espace
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas	0,16	Th Bât fascicule valeurs tabulées	25,35	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas / Garage	0,3	Th Bât fascicule valeurs tabulées	7,92	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher bas / façade	Plancher Bas / Garage INT	0,46	Th Bât fascicule valeurs tabulées	3,04	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				36,31	
mur de façade ou de pignon avec plancher intermédiaire	Plancher Inter	0,58	Th Bât fascicule valeurs tabulées	18,41	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				18,41	
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Pignon	0,07	Th Bât fascicule valeurs tabulées	19,88	L'extérieur
mur de façade ou de pignon avec plancher haut	Facade	0,04	Th Bât fascicule valeurs tabulées	11,28	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				31,16	
liaison angle de mur	Angle Entrant	0,14	Th Bât fascicule valeurs tabulées	5	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				5	
liaisons menuiseries / parois opaques (appui, linteau, tableau)	Liaison Menuiseries	0,03	Th Bât fascicule valeurs tabulées	41,5	L'extérieur
Total linéaire catégorie type de liaison :				41,5	

- Ratio de transmission thermique linéique moyen global Ratio Psi (Ψ) des ponts thermiques du bâtiment en W/(m².S_{RT}.K) : **0,21**



Le ratio psi est la somme des coefficients de transmission thermique linéiques multipliés par leurs longueurs respectives, divisés par la SRT, pour l'intégralité des ponts thermiques linéaires du bâtiment, dus à la liaison d'au moins deux parois, dont l'une au moins est en contact avec l'extérieur ou un local non chauffé. Il ne doit pas excéder la valeur de 0,28 W/(m² SRT.K) dans le cas général.

- Coefficient de transmission thermique linéaire moyen Psi9 (Ψ9) en W/(ml.K) : **0,58**

Psi9 (9) est la valeur moyenne des ponts thermiques linéiques de tous les planchers intermédiaires d'un bâtiment (liaisons entre planchers intermédiaires et murs donnant sur l'extérieur ou un local non chauffé). Elle ne doit pas excéder la valeur de 0,60. Elle se calcule comme étant la somme du produit de chaque pont thermique linéique par son linéaire respectif, divisé par le linéaire total des ponts thermiques.

Synthèse des baies

Synthèse des caractéristiques des baies du bâtiment vis à vis des apports solaires et lumineux

Orientation	Surface totale des baies (m ²)	dont surface avec protection mobile	dont surface avec masques proches (horizontal ou vertical)	dont surface avec masques lointains (azimutal ou vertical)
Verticales Sud	7,35	7,35	0	0
Verticales Nord	3,51	3,51	0	0
Verticales Est	6,2	6,2	0	0

Synthèse des caractéristiques en condition d'été des bâtiments ou partie de bâtiments de type CE1, non climatisés ou climatisés

Récapitulatif de la surface totale des baies du bâtiment

Surface totale des baies	Locaux de sommeil (m ²)		Locaux à occupation passagère (m ²)	Autres locaux (m ²)	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	0	0	0	7,35	0
Verticales Nord	0	0	0	3,51	0
Verticales Est	0	0	0	6,2	0

Protection mobile et facteur solaire des baies en été les plus défavorables (hors stores vénitiens)

Protection solaire des baies l'été	Locaux de sommeil		Locaux à occupation passagère	Autres locaux	
	exposés BR1	exposés BR2 ou BR3		exposés BR1	exposés BR2 ou BR3
Verticales Sud	--	--	--	0,05	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Nord	--	--	--	0,05	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-
Verticales Est	--	--	--	0,06	--
	-	-	-	Volet avec gestion manuelle non motorisée	-

Présence de stores vénitiens sur au moins une des baies : Sans objet

Synthèse vis-à-vis du respect de l'exigence de moyen sur l'accès à l'éclairage naturel

Ratio 1/6 de la surface habitable du bâtiment en m ²	13,27
Surfaces totales des baies des logements en m ²	17,05
Pour les maisons individuelles accolées ou non accolées et les bâtiments collectifs d'habitation : respect de la surface totale des baies supérieure ou égale à 1/6 de la surface habitable des logements. Pour les permis de construire déposés à partir du 1er janvier 2015 : respect de l'exigence du 26 octobre 2010 modifié par l'arrêté du 11 décembre 2014.	conforme

Exigence de moyen Titre III, Article 20 de l'arrêté du 26 octobre 2010 et dispositions de l'arrêté du 11 décembre 2014 applicables au 1er janvier 2015.

FEUILLETS EQUIPEMENTS

Données de synthèse par bâtiment et par zone (les 2 plus importantes en terme de surface affichées)

Bâtiment : "T3 1"

Nombre total de zones du bâtiment : 1

Identification de la zone :

Nom de la zone : **T3 1**

Usage de la zone : **Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle et accolée**

Surface de la zone S_{RT} : **89.5 m²**

Données sur les équipements de ventilation - (T3 1)

Type de système mécanique de ventilation

Dénomination commerciale principale du système de ventilation : *dénomination commerciale absente*

Type de système de ventilation	Présence du système ? (O/N)
Groupe de ventilation simple flux SF (SF extraction ou SF insufflation)	Oui
dont hygroréglable type A	Non
dont hygroréglable type B	Oui
Groupe de ventilation double flux DF	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAC	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAV	Non
Ventilation naturelle par conduits	Non
Groupe d'assistance mécanique ventilation hybride	Non
Ventilation mécanique double flux thermodynamique	Non
Unité de toiture avec système de ventilation DF à 2, 3 ou 4 volets	Non
Groupe de ventilation DF avec échangeur individuel	Non
Aération par ouverture des fenêtres	Non

Système mécanique CTA / Ventilateur

Ventilation CTA		Débit spécifique conventionnel extrait ou repris	Débit spécifique conventionnel soufflé	Puissance électrique totale du ou des ventilateurs	Efficacité de l'échangeur	Origine de la donnée de l'efficacité	Présence d'un ByPass de l'échangeur	Puissance électrique de l'échangeur	Mélange Taux d'air neuf
		m ³ /h	m ³ /h	W	%			W	%
ALDES EasyHOME Hygro PREMIUM MW	Base	76,44	0	7,92	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
	Pointe	76,44	0	7,92					

Type de niveau de pression dans le réseau : **Réseau en pression standard (autres cas)**

Présence d'une fonction de rafraîchissement nocturne associé au bouche-conduit : **Sans objet**

Composants Emetteurs entrées d'air

Groupes	Type entrée air	Somme des modules d'entrées d'air en m ³ /h à 20 Pa
T3 1	Entrée d'air fixe ou hygroréglable	66,4

Niveaux caractéristiques des bouches conduits et réseaux de ventilation

Groupes	Type de bouche	Coefficient de déperditions dans le conduit	Valeur Cdep	Classe d'étanchéité du réseau	Type de régulation	Coefficient de réduction de débit Cndbnr	Résistance th. des réseaux hors volume chauffé (m ² .K/W)	Emetteur(s) lié(s) à la bouche conduit
T3 1.	Repris extraction	Cdep avis technique ou équivalent	1	Par défaut	Dispositif avec temporisation	Sans objet	0,6	néant

Données sur l'éclairage

Bâtiment : T3 1

Libellé	Usage du local	Ratio de surface utile du local	Part du local ayant accès à la lumière naturelle	Type de gestion en fonction de l'éclairage naturel	Dimensionnement		Gestion de l'éclairage	
					Puissance totale d'éclairage installée dans le local	Puissance totale des auxiliaires d'éclairage (appareillage et périphériques)	Mode de commande	Type de régulation
-	-	%	%	-	W/m ²	W/m ²	-	-
-	Conventionnel habitation Logement	-	-	Gestion fractionnée	1,4	0	Interrupteur manuel marche arrêt	Gestion manuelle avec lumière du jour

Données sur les équipements de chauffage - (T3 1)

Type d'énergie des générateurs de chaud raccordés à la zone

- Gaz

Mode de production

Mode de production du chauffage : **Chauffage individuel**

Emetteurs de chauffage des groupes de la zone

Groupes	Type émetteurs	Ratio de la surface utile traitée par l'émetteur	Surface des locaux chauffés en m ²
T3 1	Radiateur à eau chaude	1	63,98

Détail des émetteurs de chauffage

Caractéristiques techniques principales des émetteurs de chauffage

Groupes	Emetteurs	Hauteur du plafond du local	Ratio de pertes au dos des émetteurs	Classe de variation spatiale	Variation spatiale de l'émetteur si classe perso.	Nombre de niveaux desservis par le poêle bois ou l'insert bois	Statut de la variation temporelle	Variation temporelle de l'émetteur	Stratégie de régulation de l'émetteur	Mode de régulation du poêle ou l'insert
-	-	-	%	-	°C	-	-	°C	-	-
T3 1	Radiateurs	Local de moins de 4 mètres sous plafond	0	Classe C	-	-	Valeur certifiée	0,42	-	-

Distribution de chauffage du groupe

Distribution de chauffage du groupe	Unité	Groupe/Distri
T3 1 / Radiateurs_R_distribution		
Type de réseau de distribution	-	Réseau de distribution hydraulique
Longueur du réseau de distribution en volume chauffé	ml	64,29
Longueur du réseau de distribution hors volume chauffé	ml	3
Mode de gestion de la température de départ du réseau de groupe	-	Température de départ constante
Mode de régulation de fonctionnement	-	Régulation à débit variable
Température de départ de dimensionnement	°C	55
Différence nominale de température dans le réseau de distribution de groupe entre le départ et le retour	°C	10
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	0,46
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	Sans objet
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	0,12
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	Sans objet Sans objet Sans objet
Mode de régulation du circulateur du réseau de groupe en chauffage	-	Vitesse variable et variation de la pression différentielle du réseau
Puissance du circulateur du réseau de groupe en chauffage	W	28
Espace tampon éventuel associé	-	-

Niveau groupe de chauffage

Programmation de la relance pour le chauffage

Groupes	Programmation de la relance pour le chauffage
T3 1	Horloge à heure fixe associée à un contrôle de l'ambiance

Données sur les équipements de froid - (T3 1)

Type d'énergie des générateurs de froid raccordés à la zone

Emetteurs de froid des groupes de la zone

-- Pas de données sur les équipements de froid (émetteurs groupe de froid) pour cette zone --

Distribution de froid du groupe

Nota : Limitation à 2 groupes (les plus représentatifs) avec limitation à 3 distributions de froid par groupe

-- Pas de données "Distribution de froid du groupe" pour cette zone --

Données sur les émetteurs Eau Chaude Sanitaire - (T3 1)

Niveau groupe émetteur eau chaude sanitaire

S'appliquant à une saisie détaillée des émetteurs eau chaude sanitaire du groupe (robinets et appareils sanitaires)

Groupes	Surface du groupe desservie par un émetteur ECS équivalent (en logements collectifs)	Nombre de logements desservis par l'émetteur ECS (en logements collectifs)	Part des besoins d'ECS passant par des mélangeurs	Part des besoins d'ECS passant par des mitigeurs thermostatiques et des mitigeurs mécaniques économes	Part des besoins d'ECS passant par des robinets électroniques et les temporisateurs	Type d'appareils sanitaires ECS lié à l'émetteur
	m ²	-	%	%	%	-
T3 1 - T3 1			0	1	0	Douche seule

Niveau distribution d'eau chaude sanitaire du groupe

Groupes	Nombre de distributions du groupe d'ECS connectés à l'émetteur équivalent	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé en volume chauffé	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé hors volume chauffé	Diamètre intérieur de la distribution du groupe d'ECS	Température de la distribution d'ECS du groupe	Identifiant du ballon décentralisé du PCAD CESCO ou CESCOI éventuel associé	Espace tampon éventuel associé
	-	m	m	mm	°C	-	-
T3 1	1	valeur par défaut	0	12	45	-	-

FEUILLETS EQUIPEMENTS

Données de synthèse par bâtiment et par zone (les 2 plus importantes en terme de surface affichées)

Bâtiment : "T4 2"

Nombre total de zones du bâtiment : 1

Identification de la zone :

Nom de la zone : **T4 2**

Usage de la zone : **Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle et accolée**

Surface de la zone S_{RT} : **107.3 m²**

Données sur les équipements de ventilation - (T4 2)

Type de système mécanique de ventilation

Dénomination commerciale principale du système de ventilation : *dénomination commerciale absente*

Type de système de ventilation	Présence du système ? (O/N)
Groupe de ventilation simple flux SF (SF extraction ou SF insufflation)	Oui
dont hygroréglable type A	Non
dont hygroréglable type B	Oui
Groupe de ventilation double flux DF	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAC	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAV	Non
Ventilation naturelle par conduits	Non
Groupe d'assistance mécanique ventilation hybride	Non
Ventilation mécanique double flux thermodynamique	Non
Unité de toiture avec système de ventilation DF à 2, 3 ou 4 volets	Non
Groupe de ventilation DF avec échangeur individuel	Non
Aération par ouverture des fenêtres	Non

Système mécanique CTA / Ventilateur

Ventilation CTA		Débit spécifique conventionnel extrait ou repris	Débit spécifique conventionnel soufflé	Puissance électrique totale du ou des ventilateurs	Efficacité de l'échangeur	Origine de la donnée de l'efficacité	Présence d'un ByPass de l'échangeur	Puissance électrique de l'échangeur	Mélange Taux d'air neuf
		m ³ /h	m ³ /h	W	%			W	%
ALDES EasyHOME	Base	78,48	0	7,79	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
Hygro PREMIUM MW	Pointe	78,48	0	7,79					

Type de niveau de pression dans le réseau : **Réseau en pression standard (autres cas)**

Présence d'une fonction de rafraîchissement nocturne associé au bouche-conduit : **Sans objet**

Composants Emetteurs entrées d'air

Groupes	Type entrée air	Somme des modules d'entrées d'air en m ³ /h à 20 Pa
T4 2	Entrée d'air fixe ou hygroréglable	95,3

Niveaux caractéristiques des bouches conduits et réseaux de ventilation

Groupes	Type de bouche	Coefficient de déperditions dans le conduit	Valeur Cdep	Classe d'étanchéité du réseau	Type de régulation	Coefficient de réduction de débit Cndbnr	Résistance th. des réseaux hors volume chauffé (m ² .K/W)	Emetteur(s) lié(s) à la bouche conduit
T4 2.	Repris extraction	Cdep avis technique ou équivalent	1	Par défaut	Dispositif avec temporisation	Sans objet	0,6	néant

Données sur l'éclairage

Bâtiment : T4 2

Libellé	Usage du local	Ratio de surface utile du local	Part du local ayant accès à la lumière naturelle	Type de gestion en fonction de l'éclairage naturel	Dimensionnement		Gestion de l'éclairage	
					Puissance totale d'éclairage installée dans le local	Puissance totale des auxiliaires d'éclairage (appareillage et périphériques)	Mode de commande	Type de régulation
-	-	%	%	-	W/m ²	W/m ²	-	-
-	Conventionnel habitation Logement	-	-	Gestion fractionnée	1,4	0	Interrupteur manuel marche arrêt	Gestion manuelle avec lumière du jour

Données sur les équipements de chauffage - (T4 2)

Type d'énergie des générateurs de chaud raccordés à la zone

- Gaz

Mode de production

Mode de production du chauffage : **Central inter bâtiment**

Emetteurs de chauffage des groupes de la zone

Groupes	Type émetteurs	Ratio de la surface utile traitée par l'émetteur	Surface des locaux chauffés en m ²
T4 2	Radiateur à eau chaude	1	79,46

Détail des émetteurs de chauffage

Caractéristiques techniques principales des émetteurs de chauffage

Groupes	Emetteurs	Hauteur du plafond du local	Ratio de pertes au dos des émetteurs	Classe de variation spatiale	Variation spatiale de l'émetteur si classe perso.	Nombre de niveaux desservis par le poêle bois ou l'insert bois	Statut de la variation temporelle	Variation temporelle de l'émetteur	Stratégie de régulation de l'émetteur	Mode de régulation du poêle ou l'insert
-	-	-	%	-	°C	-	-	°C	-	-
T4 2	Radiateurs	Local de moins de 4 mètres sous plafond	0	Classe C	-	-	Valeur certifiée	0,42	-	-

Distribution de chauffage du groupe

Distribution de chauffage du groupe	Unité	Groupe/Distri
T4 2 / Radiateurs_R_distribution		
Type de réseau de distribution	-	Réseau de distribution hydraulique
Longueur du réseau de distribution en volume chauffé	ml	82,34
Longueur du réseau de distribution hors volume chauffé	ml	3
Mode de gestion de la température de départ du réseau de groupe	-	Température de départ constante
Mode de régulation de fonctionnement	-	Régulation à débit variable
Température de départ de dimensionnement	°C	55
Différence nominale de température dans le réseau de distribution de groupe entre le départ et le retour	°C	10
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	0,46
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	0,12
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	
Mode de régulation du circulateur du réseau de groupe en chauffage	-	Vitesse variable et variation de la pression différentielle du réseau
Puissance du circulateur du réseau de groupe en chauffage	W	28
Espace tampon éventuel associé	-	-

Niveau groupe de chauffage

Programmation de la relance pour le chauffage

Groupes	Programmation de la relance pour le chauffage
T4 2	Horloge à heure fixe associée à un contrôle de l'ambiance

Données sur les équipements de froid - (T4 2)

Type d'énergie des générateurs de froid raccordés à la zone

Emetteurs de froid des groupes de la zone

-- Pas de données sur les équipements de froid (émetteurs de froid) pour cette zone --

Distribution de froid du groupe

Nota : Limitation à 2 groupes (les plus représentatifs) avec limitation à 3 distributions de froid par groupe

-- Pas de données "Distribution de froid du groupe" pour cette zone --

Données sur les émetteurs Eau Chaude Sanitaire - (T4 2)

Niveau groupe émetteur eau chaude sanitaire

S'appliquant à une saisie détaillée des émetteurs eau chaude sanitaire du groupe (robinets et appareils sanitaires)

Groupes	Surface du groupe desservie par un émetteur ECS équivalent (en logements collectifs)	Nombre de logements desservis par l'émetteur ECS (en logements collectifs)	Part des besoins d'ECS passant par des mélangeurs	Part des besoins d'ECS passant par des mitigeurs thermostatiques et des mitigeurs mécaniques économes	Part des besoins d'ECS passant par des robinets électroniques et les temporisateurs	Type d'appareils sanitaires ECS lié à l'émetteur
	m ²	-	%	%	%	-
T4 2 - T4 2			0	1	0	Baignoire standard (V sup. 125 L ou V inf. 175 L)

Niveau distribution d'eau chaude sanitaire du groupe

Groupes	Nombre de distributions du groupe d'ECS connectés à l'émetteur équivalent	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé en volume chauffé	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé hors volume chauffé	Diamètre intérieur de la distribution du groupe d'ECS	Température de la distribution d'ECS du groupe	Identifiant du ballon décentralisé du PCAD CESCO ou CESCOI éventuel associé	Espace tampon éventuel associé
	-	m	m	mm	°C	-	-
T4 2	1	valeur par défaut	3	12	45	-	-

FEUILLETS EQUIPEMENTS

Données de synthèse par bâtiment et par zone (les 2 plus importantes en terme de surface affichées)

Bâtiment : "T4 3"

Nombre total de zones du bâtiment : 1

Identification de la zone :

Nom de la zone : **T4 3**

Usage de la zone : **Bâtiment à usage d'habitation - maison individuelle et accolée**

Surface de la zone S_{RT} : **107.3 m²**

Données sur les équipements de ventilation - (T4 3)

Type de système mécanique de ventilation

Dénomination commerciale principale du système de ventilation : *dénomination commerciale absente*

Type de système de ventilation	Présence du système ? (O/N)
Groupe de ventilation simple flux SF (SF extraction ou SF insufflation)	Oui
dont hygroréglable type A	Non
dont hygroréglable type B	Oui
Groupe de ventilation double flux DF	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAC	Non
Centrale de traitement d'air à débit constant CTA DAV	Non
Ventilation naturelle par conduits	Non
Groupe d'assistance mécanique ventilation hybride	Non
Ventilation mécanique double flux thermodynamique	Non
Unité de toiture avec système de ventilation DF à 2, 3 ou 4 volets	Non
Groupe de ventilation DF avec échangeur individuel	Non
Aération par ouverture des fenêtres	Non

Système mécanique CTA / Ventilateur

Ventilation CTA		Débit spécifique conventionnel extrait ou repris	Débit spécifique conventionnel soufflé	Puissance électrique totale du ou des ventilateurs	Efficacité de l'échangeur	Origine de la donnée de l'efficacité	Présence d'un ByPass de l'échangeur	Puissance électrique de l'échangeur	Mélange Taux d'air neuf
		m ³ /h	m ³ /h	W	%			W	%
ALDES EasyHOME	Base	78,48	0	7,79	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	100
Hygro PREMIUM MW	Pointe	78,48	0	7,79					

Type de niveau de pression dans le réseau : **Réseau en pression standard (autres cas)**

Présence d'une fonction de rafraîchissement nocturne associé au bouche-conduit : **Sans objet**

Composants Emetteurs entrées d'air

Groupes	Type entrée air	Somme des modules d'entrées d'air en m ³ /h à 20 Pa
T4 3	Entrée d'air fixe ou hygroréglable	95,3

Niveaux caractéristiques des bouches conduits et réseaux de ventilation

Groupes	Type de bouche	Coefficient de déperditions dans le conduit	Valeur Cdep	Classe d'étanchéité du réseau	Type de régulation	Coefficient de réduction de débit Cndbnr	Résistance th. des réseaux hors volume chauffé (m ² .K/W)	Emetteur(s) lié(s) à la bouche conduit
T4 3.	Repris extraction	Cdep avis technique ou équivalent	1	Par défaut	Dispositif avec temporisation	Sans objet	0,6	néant

Données sur l'éclairage

Bâtiment : T4 3

Libellé	Usage du local	Ratio de surface utile du local	Part du local ayant accès à la lumière naturelle	Type de gestion en fonction de l'éclairage naturel	Dimensionnement		Gestion de l'éclairage	
					Puissance totale d'éclairage installée dans le local	Puissance totale des auxiliaires d'éclairage (appareillage et périphériques)	Mode de commande	Type de régulation
-	-	%	%	-	W/m ²	W/m ²	-	-
-	Conventionnel habitation Logement	-	-	Gestion fractionnée	1,4	0	Interrupteur manuel marche arrêt	Gestion manuelle avec lumière du jour

Données sur les équipements de chauffage - (T4 3)

Type d'énergie des générateurs de chaud raccordés à la zone

- Gaz

Mode de production

Mode de production du chauffage : **Central inter bâtiment**

Emetteurs de chauffage des groupes de la zone

Groupes	Type émetteurs	Ratio de la surface utile traitée par l'émetteur	Surface des locaux chauffés en m ²
T4 3	Radiateur à eau chaude	1	79,55

Détail des émetteurs de chauffage

Caractéristiques techniques principales des émetteurs de chauffage

Groupes	Emetteurs	Hauteur du plafond du local	Ratio de pertes au dos des émetteurs	Classe de variation spatiale	Variation spatiale de l'émetteur si classe perso.	Nombre de niveaux desservis par le poêle bois ou l'insert bois	Statut de la variation temporelle	Variation temporelle de l'émetteur	Stratégie de régulation de l'émetteur	Mode de régulation du poêle ou l'insert
-	-	-	%	-	°C	-	-	°C	-	-
T4 3	Radiateurs	Local de moins de 4 mètres sous plafond	0	Classe C	-	-	Valeur certifiée	0,42	-	-

Distribution de chauffage du groupe

Distribution de chauffage du groupe	Unité	Groupe/Distri
T4 3 / Radiateurs_R_distribution		
Type de réseau de distribution	-	Réseau de distribution hydraulique
Longueur du réseau de distribution en volume chauffé	ml	82,34
Longueur du réseau de distribution hors volume chauffé	ml	3
Mode de gestion de la température de départ du réseau de groupe	-	Température de départ constante
Mode de régulation de fonctionnement	-	Régulation à débit variable
Température de départ de dimensionnement	°C	55
Différence nominale de température dans le réseau de distribution de groupe entre le départ et le retour	°C	10
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	0,46
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	0,12
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	
Mode de régulation du circulateur du réseau de groupe en chauffage	-	Vitesse variable et variation de la pression différentielle du réseau
Puissance du circulateur du réseau de groupe en chauffage	W	28
Espace tampon éventuel associé	-	-

Niveau groupe de chauffage

Programmation de la relance pour le chauffage

Groupes	Programmation de la relance pour le chauffage
T4 3	Horloge à heure fixe associée à un contrôle de l'ambiance

Données sur les équipements de froid - (T4 3)

Type d'énergie des générateurs de froid raccordés à la zone

Emetteurs de froid des groupes de la zone

-- Pas de données sur les équipements de froid (émetteurs de froid) pour cette zone --

Distribution de froid du groupe

Nota : Limitation à 2 groupes (les plus représentatifs) avec limitation à 3 distributions de froid par groupe

-- Pas de données "Distribution de froid du groupe" pour cette zone --

Données sur les émetteurs Eau Chaude Sanitaire - (T4 3)

Niveau groupe émetteur eau chaude sanitaire

S'appliquant à une saisie détaillée des émetteurs eau chaude sanitaire du groupe (robinets et appareils sanitaires)

Groupes	Surface du groupe desservie par un émetteur ECS équivalent (en logements collectifs)	Nombre de logements desservis par l'émetteur ECS (en logements collectifs)	Part des besoins d'ECS passant par des mélangeurs	Part des besoins d'ECS passant par des mitigeurs thermostatiques et des mitigeurs mécaniques économes	Part des besoins d'ECS passant par des robinets électroniques et les temporisateurs	Type d'appareils sanitaires ECS lié à l'émetteur
	m ²	-	%	%	%	-
T4 3 - T4 3			0	1	0	Baignoire standard (V sup. 125 L ou V inf. 175 L)

Niveau distribution d'eau chaude sanitaire du groupe

Groupes	Nombre de distributions du groupe d'ECS connectés à l'émetteur équivalent	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé en volume chauffé	Longueur totale du réseau de distribution du groupe d'ECS situé hors volume chauffé	Diamètre intérieur de la distribution du groupe d'ECS	Température de la distribution d'ECS du groupe	Identifiant du ballon décentralisé du PCAD CESCO ou CESCOI éventuel associé	Espace tampon éventuel associé
	-	m	m	mm	°C	-	-
T4 3	1	valeur par défaut	3	12	45	-	-

FEUILLETS GENERATION

Générateurs principaux affectés au chauffage au refroidissement et à la production sanitaire

Génération : "1 Chauffage et ECS T3 1"

Génération commune liée à plusieurs bâtiments du projet

La génération est-elle commune à plusieurs bâtiments ? **Non**

Fonctionnement de la génération (Chauffage / refroidissement / ECS)

	Unité	Projet
Priorité de fonctionnement des générateurs pour la génération	-	Sans priorité
Type de raccordement des générateurs entre eux	-	Avec isolement
Type de raccordement des générateurs aux réseaux de distribution	-	Avec possibilité d'isolement
Position de la génération	-	En volume chauffé
Gestion de la température de génération en chauffage	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Gestion de la température de génération en refroidissement	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Température de fonctionnement de la génération en ECS (pour les générateurs instantanés)	°C	45

Réseau de distribution intergroupe relié à la génération

Type de réseau intergroupe	Réseaux intergroupes connectés à la génération
Chaud	Reseau virtuel 1
ECS	Reseau virtuel ECS 1

Générateurs affectés au chauffage et/ou à la production d'ECS

Générateurs à combustion

	Unité	CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF
Marque du générateur	-	-donnée non disponible-
Dénomination commerciale du générateur	-	-donnée non disponible-
Nombre de générateurs identiques	-	1
Catégorie du générateur	-	Chaudière gaz à condensation
Poste de consommation assurée par le générateur (service du générateur)	-	Chauffage + eau chaude sanitaire
Type de production de chauffage associé	-	-
Type de production ECS associé	-	-
Ventilation du générateur	-	Absence de ventilateur ou d'autre dispositif de circulation dans le circuit de combustion
Type d'évacuation des fumées	-	Avec ventilateur coté combustion
Classe de la chaudière bois	-	Sans objet
Puissance fournie en fonctionnement nominal	KW	27,5
Température minimale de fonctionnement	°C	25
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Rendement sur PCI à puissance nominale	%	98,38
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Rendement sur PCI à puissance intermédiaire	%	109,53
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Pertes à l'arrêt	W	0
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Puissance électrique des auxiliaires du générateur à charge nulle	W	4
Consommation électrique des auxiliaires du générateur à la puissance nominale	W	42
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Type de combustible bois	-	Sans objet

Générateurs affectés à la production de froid

Pas de générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

Données sur la production d'eau chaude sanitaire

Type et mode de production d'eau chaude sanitaire

-pas de donnée-

Pas de générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

Génération : "2 Chauffage et ECS T4 2"

Génération commune liée à plusieurs bâtiments du projet

La génération est-elle commune à plusieurs bâtiments ? **Non**

Fonctionnement de la génération (Chauffage / refroidissement / ECS)

	Unité	Projet
Priorité de fonctionnement des générateurs pour la génération	-	Sans priorité
Type de raccordement des générateurs entre eux	-	Avec isolement
Type de raccordement des générateurs aux réseaux de distribution	-	Avec possibilité d'isolement
Position de la génération	-	Hors volume chauffé
Gestion de la température de génération en chauffage	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Gestion de la température de génération en refroidissement	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Température de fonctionnement de la génération en ECS (pour les générateurs instantanés)	°C	45

Réseau de distribution intergroupe relié à la génération

Type de réseau intergroupe	Réseaux intergroupes connectés à la génération
Chaud	Reseau virtuel 2
ECS	Reseau virtuel ECS 2

Générateurs affectés au chauffage et/ou à la production d'ECS

Générateurs à combustion

	Unité	CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF
Marque du générateur	-	-donnée non disponible-
Dénomination commerciale du générateur	-	-donnée non disponible-
Nombre de générateurs identiques	-	1
Catégorie du générateur	-	Chaudière gaz à condensation
Poste de consommation assurée par le générateur (service du générateur)	-	Chauffage + eau chaude sanitaire
Type de production de chauffage associé	-	-
Type de production ECS associé	-	-
Ventilation du générateur	-	Absence de ventilateur ou d'autre dispositif de circulation dans le circuit de combustion
Type d'évacuation des fumées	-	Avec ventilateur coté combustion
Classe de la chaudière bois	-	Sans objet
Puissance fournie en fonctionnement nominal	kW	27,5
Température minimale de fonctionnement	°C	25
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Rendement sur PCI à puissance nominale	%	98,38
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Rendement sur PCI à puissance intermédiaire	%	109,53
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Pertes à l'arrêt	W	0
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Puissance électrique des auxiliaires du générateur à charge nulle	W	4
Consommation électrique des auxiliaires du générateur à la puissance nominale	W	42
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Type de combustible bois	-	Sans objet

Générateurs affectés à la production de froid

Pas de générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

Données sur la production d'eau chaude sanitaire

Type et mode de production d'eau chaude sanitaire

-pas de donnée-

Pas de générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

Génération : "3 Chauffage et ECS T4 3"

Génération commune liée à plusieurs bâtiments du projet

La génération est-elle commune à plusieurs bâtiments ? **Non**

Fonctionnement de la génération (Chauffage / refroidissement / ECS)

	Unité	Projet
Priorité de fonctionnement des générateurs pour la génération	-	Sans priorité
Type de raccordement des générateurs entre eux	-	Avec isolement
Type de raccordement des générateurs aux réseaux de distribution	-	Avec possibilité d'isolement
Position de la génération	-	Hors volume chauffé
Gestion de la température de génération en chauffage	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Gestion de la température de génération en refroidissement	-	Fonctionnement à température moyenne des réseaux de distribution
Température de fonctionnement de la génération en ECS (pour les générateurs instantanés)	°C	45

Réseau de distribution intergroupe relié à la génération

Type de réseau intergroupe	Réseaux intergroupes connectés à la génération
Chaud	Reseau virtuel 3
ECS	Reseau virtuel ECS 3

Générateurs affectés au chauffage et/ou à la production d'ECS

Générateurs à combustion

	Unité	CFX13002 MIRA C GREEN ULTRA 30 FF
Marque du générateur	-	-donnée non disponible-
Dénomination commerciale du générateur	-	-donnée non disponible-
Nombre de générateurs identiques	-	1
Catégorie du générateur	-	Chaudière gaz à condensation
Poste de consommation assurée par le générateur (service du générateur)	-	Chauffage + eau chaude sanitaire
Type de production de chauffage associé	-	-
Type de production ECS associé	-	-
Ventilation du générateur	-	Absence de ventilateur ou d'autre dispositif de circulation dans le circuit de combustion
Type d'évacuation des fumées	-	Avec ventilateur coté combustion
Classe de la chaudière bois	-	Sans objet
Puissance fournie en fonctionnement nominal	kW	27,5
Température minimale de fonctionnement	°C	25
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Rendement sur PCI à puissance nominale	%	98,38
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Rendement sur PCI à puissance intermédiaire	%	109,53
Origine de la donnée	-	Valeur certifiée
Pertes à l'arrêt	W	0
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Puissance électrique des auxiliaires du générateur à charge nulle	W	4
Consommation électrique des auxiliaires du générateur à la puissance nominale	W	42
Origine de la donnée	-	Valeur mesurée
Type de combustible bois	-	Sans objet

Générateurs affectés à la production de froid

Pas de générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

Données sur la production d'eau chaude sanitaire

Type et mode de production d'eau chaude sanitaire

-pas de donnée-

Pas de générateurs de ce type ou présence de générateurs Titre V non représentés pour cette génération

Données sur les réseaux de distribution intergroupe

Raccordé au niveau du projet et peut être commun à plusieurs bâtiments et relié à une et une seule génération

Réseau de chauffage	Unité	Reseau virtuel 1	Reseau virtuel 2	Reseau virtuel 3
Génération liée au réseau	-	1 Chauffage et ECS T3 1	2 Chauffage et ECS T4 2	3 Chauffage et ECS T4 3
Type de réseau de distribution intergroupe	-	Réseau hydraulique individuel uniquement	Réseau hydraulique individuel uniquement	Réseau hydraulique individuel uniquement
Longueur de réseau de distribution intergroupe en volume chauffé	ml	-	-	-
Longueur de réseau de distribution intergroupe hors volume chauffé	ml	-	-	-
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage en volume chauffé	W/mK	-	-	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage en volume chauffé	-	0	0	0
Coefficient de déperditions linéaire moyen du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	W/mK	-	-	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour le chauffage hors volume chauffé	-	0	0	0
Mode de régulation gestion du circulateur du réseau intergroupe en chauffage	-	Pas de circulateur	Pas de circulateur	Pas de circulateur
Puissance du circulateur du réseau intergroupe en chauffage	W	-	-	-
Espace tampon éventuel associé	-	-	-	-

Réseau eau chaude sanitaire	Unité	Reseau virtuel ECS 1	Reseau virtuel ECS 2	Reseau virtuel ECS 3
Génération liée au réseau	-	1 Chauffage et ECS T3 1	2 Chauffage et ECS T4 2	3 Chauffage et ECS T4 3
Type de réseau de distribution intergroupe	-	Pas de réseau intergroupe	Pas de réseau intergroupe	Pas de réseau intergroupe
Longueur de réseau de distribution intergroupe bouclé ou tracé en volume chauffé	ml	-	-	-
Longueur de réseau de distribution intergroupe bouclé ou tracé hors volume chauffé	ml	-	-	-
Coefficient de transfert thermique linéique spécifique de la distribution intergroupe d'ECS	W/mK	-	-	-
Classe d'isolation déduite du réseau pour l'eau chaude sanitaire	-	0	0	0
Présence de réchauffeur de boucle	-	Non	Non	Non
Type de gestion des circulateurs du réseau de distribution intergroupe d'ECS	-	Pas de gestion	Pas de gestion	Pas de gestion
Puissance des circulateurs du réseau intergroupe bouclé d'ECS	W	0	0	0
Identifiant du PCAD CESCAI éventuel associé	-	-	-	-
Espace tampon éventuel associé	-	-	-	-

Champs photovoltaïques intégrés au bâtiment - T3 1

Onduleurs

	Unité	onduleur
Choix de la courbe de rendement de l'onduleur	-	Rendement européen de l'onduleur : 95 %
Statut de la puissance nominale	-	Valeur par défaut
Puissance nominale AC de sortie de l'onduleur	W	Valeur par défaut

Ensemble de modules photovoltaïques connectés à un même onduleur

	Unité	Capteur PV
Libellé de l'onduleur raccordé aux capteurs	-	onduleur
Marque des capteurs photovoltaïques	-	-donnée non disponible-
Dénomination des capteurs photovoltaïques	-	-donnée non disponible-
Nombre de capteurs PV identiques composant le champ	-	1
Type de technologie des cellules PV	-	Silicium Mono-cristallin
Origine des données pour les capteurs PV	-	Valeur certifiée

	Unité	Capteur PV
Puissance crête nominale garantie d'un module aux conditions normales d'essai STC	W	300
Coefficient de température de la puissance crête telle que définie dans CEI 61215 et 61646	1/°C	0
Température d'équilibre thermique du module telle que définie dans CEI 61215 et 61646	°C	49,3
Type ou degré de confinement de la face arrière des modules	-	Face arrière libre
Azimut de la paroi considérée formée par les modules (1)	°	Sud (0°)
Pente par rapport à l'horizontale des modules (2)	°	Horizontale vers le haut (45°)
Surface ensoleillée du module en oeuvre	m ²	1,71
Y a-t-il présence de masques lointains azimutaux ?	-	Non
Y a-t-il présence de masques lointains verticaux ?	-	Non

(1) 0° : Sud, 90° : Ouest, 180° : Nord, 270° : Est

(2) de 0° (Horizontale vers le haut) à 90° (verticale)

Champs photovoltaïques intégrés au bâtiment - T4 2

Onduleurs

	Unité	onduleur
Choix de la courbe de rendement de l'onduleur	-	Rendement européen de l'onduleur : 95 %
Statut de la puissance nominale	-	Valeur par défaut
Puissance nominale AC de sortie de l'onduleur	W	Valeur par défaut

Ensemble de modules photovoltaïques connectés à un même onduleur

	Unité	Capteur PV
Libellé de l'onduleur raccordé aux capteurs	-	onduleur
Marque des capteurs photovoltaïques	-	-donnée non disponible-
Dénomination des capteurs photovoltaïques	-	-donnée non disponible-
Nombre de capteurs PV identiques composant le champ	-	1
Type de technologie des cellules PV	-	Silicium Mono-cristallin
Origine des données pour les capteurs PV	-	Valeur certifiée
Puissance crête nominale garantie d'un module aux conditions normales d'essai STC	W	300
Coefficient de température de la puissance crête telle que définie dans CEI 61215 et 61646	1/°C	0
Température d'équilibre thermique du module telle que définie dans CEI 61215 et 61646	°C	49,3
Type ou degré de confinement de la face arrière des modules	-	Face arrière libre
Azimut de la paroi considérée formée par les modules (1)	°	Sud (0°)
Pente par rapport à l'horizontale des modules (2)	°	Horizontale vers le haut (45°)
Surface ensoleillée du module en oeuvre	m ²	1,71
Y a-t-il présence de masques lointains azimutaux ?	-	Non
Y a-t-il présence de masques lointains verticaux ?	-	Non

(1) 0° : Sud, 90° : Ouest, 180° : Nord, 270° : Est

(2) de 0° (Horizontale vers le haut) à 90° (verticale)

Champs photovoltaïques intégrés au bâtiment - T4 3

Onduleurs

	Unité	onduleur
Choix de la courbe de rendement de l'onduleur	-	Rendement européen de l'onduleur : 95 %
Statut de la puissance nominale	-	Valeur par défaut
Puissance nominale AC de sortie de l'onduleur	W	Valeur par défaut

Ensemble de modules photovoltaïques connectés à un même onduleur

	Unité	Capteur PV
Libellé de l'onduleur raccordé aux capteurs	-	onduleur
Marque des capteurs photovoltaïques	-	-donnée non disponible-
Dénomination des capteurs photovoltaïques	-	-donnée non disponible-
Nombre de capteurs PV identiques composant le champ	-	1
Type de technologie des cellules PV	-	Silicium Mono-cristallin
Origine des données pour les capteurs PV	-	Valeur certifiée
Puissance crête nominale garantie d'un module aux conditions normales d'essai STC	W	300
Coefficient de température de la puissance crête telle que définie dans CEI 61215 et 61646	1/°C	0
Température d'équilibre thermique du module telle que définie dans CEI 61215 et 61646	°C	49,3
Type ou degré de confinement de la face arrière des modules	-	Face arrière libre
Azimut de la paroi considérée formée par les modules (1)	°	Sud (0°)
Pente par rapport à l'horizontale des modules (2)	°	Horizontale vers le haut (45°)
Surface ensoleillée du module en oeuvre	m ²	1,71
Y a-t-il présence de masques lointains azimutaux ?	-	Non
Y a-t-il présence de masques lointains verticaux ?	-	Non

(1) 0° : Sud, 90° : Ouest, 180° : Nord, 270° : Est

(2) de 0° (Horizontale vers le haut) à 90° (verticale)

Résultats sorties détaillées

T4 2



Les 5 bâtiments les plus représentatifs du projet

Résultats détaillés des consommations annuelles par poste et par énergie pour le bâtiment

T4 2	S _{RT} 107,3 m ²	Consommations et productions annuelles du bâtiment par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	29,5	0	0	0	0,6	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	13,3	0	0	0	0,4	0
	Eclairage					3,4	
	Auxiliaires VMC					1,6	
	Auxiliaires distribution					0,3	
Postes de production	Prod. Photovoltaïque					7,2	
	Prod. Cogénération					0	

Résultats détaillés des consommations annuelles par poste et par énergie pour le bâtiment par ZONES

Bâtiment : T4 2 - Zone : T4 2	S _{RT} ^Z 107,3 m ²	Consommations et productions annuelles du bâtiment (par zones) par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	29,5	0	0	0	0,6	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	13,3	0	0	0	0,4	0
	Eclairage					3,4	
	Auxiliaires VMC					1,6	
	Auxiliaires distribution					0,3	

Résultats détaillés des consommations annuelles par poste pour le bâtiment

		S _{RT} m ²	Consommations annuelles par poste en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})								
			Chauffage	Refroid.	ECS	Eclairage	Auxiliaires VMC	Aux. distribution	Prod. photov.	Prod. cogénération	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	30,1	0	13,7	3,4	1,6	0,3	7,2	0	41,9
T4 2		107,3	30,1	0	13,7	3,4	1,6	0,3			49,1
	T4 2	107,3	30,1	0	13,7	3,4	1,6	0,3			49,1

Résultats détaillés des consommations annuelles par type d'énergie pour le bâtiment

		S _{RT} m ²	Consommations annuelles par poste en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})								
			Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau chaleur	Prod. photov.	Prod. cogénération	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	42,8	0	0	0	6,4	0	7,2	0	42
T4 2		107,3	42,8	0	0	0	6,4	0			49,2
	T4 2	107,3	42,8	0	0	0	6,4	0			49,2

Résultats détaillés du coefficient Cep max du bâtiment

		S _{RT} m ²	Coefficient Cep max
Bâtiment (T4 2)		107,3	58,2
T4 2		107,3	58,2

Résultats détaillés des différents postes de consommations mensuelles du bâtiment

		S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire de chauffage (en kWh ep/m ² S _{RT})												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	6,2	5,5	3,4	2,2	0,9	0	0	0	0	0,9	5,4	5,6	30,1
T4 2		107,3	6,2	5,5	3,4	2,2	0,9	0	0	0	0	0,9	5,4	5,6	30,1
	T4 2	107,3	6,2	5,5	3,4	2,2	0,9	0	0	0	0	0,9	5,4	5,6	30,1

		S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire de refroidissement (en kWh ep/m ² S _{RT})												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 2		107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T4 2	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

		S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire pour l'ECS (en kWh ep/m ² S _{RT})												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,2	1	13,8
T4 2		107,3	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,2	1	13,8
	T4 2	107,3	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,2	1	13,8

		S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire d'éclairage (en kWh ep/m ² S _{RT})												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	3,5
T4 2		107,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	3,5
	T4 2	107,3	0,5	0,4	0,4	0,2	0,1	0,1	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4	0,4	3,5

		S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de ventilation (en kWh ep/m ² S _{RT})												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2
T4 2		107,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2
	T4 2	107,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2

		S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de distribution (en kWh ep/m ² S _{RT})												
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total annuel
Bâtiment (T4 2)		107,3	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,3
T4 2		107,3	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,3
	T4 2	107,3	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,3

Résultats détaillés de la production d'électricité mensuelle du bâtiment

	S _{RT} m ²	Production photovoltaïque d'électricité en énergie primaire (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 2)	107,3	0,2	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,5	0,3	0,2	7,1

Résultats de la contribution des énergies renouvelables du bâtiment

	S _{RT} m ²	Contribution des énergies renouvelables du bâtiment A _{epenr} (en kWh ep/m ² S _{RT})
Bâtiment (T4 2)	107,3	7,2

Ratio d'Energie Renouvelable par bâtiment

Bâtiment	S _{RT}	kWhEF
Bâtiment (T4 2)	107,3	2,3

Résultats énergies autoconsommées, d'autoconsommation

-- Non concerné par la démarche--

Résultats Consommation électriques des usages mobiliers et immobiliers

-- Non concerné par la démarche--

Résultats détaillés des besoins annuels de chaud, froid et d'éclairage du bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins annuels (en kWh/m ² S _{RT})				Total annuel
		Chauffage	Refroidissement	Eclairage		
Bâtiment (T4 2)	107,3	27,4	0	1,3	28,7	
T4 2	107,3	27,4	0	1,3	28,7	
T4 2	107,3	27,4	0	1,3	28,7	

Résultats détaillés des besoins mensuels de chaud, de froid et d'éclairage pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins de Chaud (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 2)	107,3	5,8	5,2	3	1,8	0,7	0	0	0	0	0,6	5,1	5,2	27,4
T4 2	107,3	5,8	5,2	3	1,8	0,7	0	0	0	0	0,6	5,1	5,2	27,4
T4 2	107,3	5,8	5,2	3	1,8	0,7	0	0	0	0	0,6	5,1	5,2	27,4

	S _{RT} m ²	Besoins de Froid (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 2)	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 2	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 2	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	S _{RT} m ²	Besoins d'éclairage (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 2)	107,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	1,4
T4 2	107,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	1,4
T4 2	107,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	1,4

Résultats détaillés du besoin bioclimatique Bbio et Bbio max en points du bâtiment

	S _{RT}	Besoin bioclimatique Bbio (en points)												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 2)	107,3	12,4	11,2	6,7	4	1,6	0,2	0,3	0,3	0,5	2	11,1	11,1	61,4
T4 2	107,3	12,4	11,2	6,7	4	1,6	0,2	0,3	0,3	0,5	2	11,1	11,1	61,4
T4 2	107,3	12,4	11,2	6,7	4	1,6	0,2	0,3	0,3	0,5	2	11,1	11,1	61,4

Coefficient Bbio max (en points)

	S _{RT}	Coefficient Bbio max (en points)
Bâtiment (T4 2)	107,3	69,2
Zone (2) - T4 2	107,3	69,2

Résultats détaillés des besoins d'eau chaude sanitaire bruts sans prise en compte de l'émission pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins d'ECS bruts sans émission (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 2)	107,3	1,4	1,3	1,4	1,2	1,1	1	0,9	0,5	0,9	1,1	1,2	1	13
T4 2	107,3	1,4	1,3	1,4	1,2	1,1	1	0,9	0,5	0,9	1,1	1,2	1	13
T4 2	107,3	1,4	1,3	1,4	1,2	1,1	1	0,9	0,5	0,9	1,1	1,2	1	13

Résultats sorties détaillées

T4 3



Les 5 bâtiments les plus représentatifs du projet

Résultats détaillés des consommations annuelles par poste et par énergie pour le bâtiment

T4 3	S _{RT} 107,3 m ²	Consommations et productions annuelles du bâtiment par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	29,1	0	0	0	0,6	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	13,3	0	0	0	0,4	0
	Eclairage					3,4	
	Auxiliaires VMC					1,6	
	Auxiliaires distribution					0,3	
Postes de production	Prod. Photovoltaïque					7,2	
	Prod. Cogénération					0	

Résultats détaillés des consommations annuelles par poste et par énergie pour le bâtiment par ZONES

Bâtiment : T4 3 - Zone : T4 3	S _{RT} ^Z 107,3 m ²	Consommations et productions annuelles du bâtiment (par zones) par poste et par type d'énergie exprimée en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})					
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau de chaleur
Poste de consommation	Chauffage	29,1	0	0	0	0,6	0
	Refroidissement	0	0	0	0	0	0
	ECS	13,3	0	0	0	0,4	0
	Eclairage					3,4	
	Auxiliaires VMC					1,6	
	Auxiliaires distribution					0,3	

Résultats détaillés des consommations annuelles par poste pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Consommations annuelles par poste en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})								Total annuel
		Chauffage	Refroid.	ECS	Eclairage	Auxiliaires VMC	Aux. distribution	Prod. photov.	Prod. cogénération	
Bâtiment (T4 3)	107,3	29,7	0	13,7	3,4	1,6	0,3	7,2	0	41,5
T4 3	107,3	29,7	0	13,7	3,4	1,6	0,3			48,7
T4 3	107,3	29,7	0	13,7	3,4	1,6	0,3			48,7

Résultats détaillés des consommations annuelles par type d'énergie pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Consommations annuelles par poste en énergie primaire (kWh ep/m ² S _{RT})								
		Gaz	FOD	Charbon	Bois	Electricité	Réseau chaleur	Prod. photov.	Prod. cogénération	Total annuel
Bâtiment (T4 3)	107,3	42,4	0	0	0	6,3	0	7,2	0	41,5
T4 3	107,3	42,4	0	0	0	6,3	0			48,7
T4 3	107,3	42,4	0	0	0	6,3	0			48,7

Résultats détaillés du coefficient Cep max du bâtiment

	S _{RT} m ²	Coefficient Cep max
Bâtiment (T4 3)	107,3	58,2
T4 3	107,3	58,2

Résultats détaillés des différents postes de consommations mensuelles du bâtiment

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire de chauffage (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	6,2	5,5	3,3	2,1	0,8	0	0	0	0	0,8	5,4	5,6	29,7
T4 3	107,3	6,2	5,5	3,3	2,1	0,8	0	0	0	0	0,8	5,4	5,6	29,7
T4 3	107,3	6,2	5,5	3,3	2,1	0,8	0	0	0	0	0,8	5,4	5,6	29,7

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire de refroidissement (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 3	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 3	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire pour l'ECS (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,2	1	13,8
T4 3	107,3	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,2	1	13,8
T4 3	107,3	1,5	1,3	1,4	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,2	1	13,8

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire d'éclairage (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	3,3
T4 3	107,3	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	3,3
T4 3	107,3	0,5	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	3,3

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de ventilation (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2
T4 3	107,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2
T4 3	107,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1,2

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de distribution (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,3
T4 3	107,3	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,3
T4 3	107,3	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0	0,3

Résultats détaillés de la production d'électricité mensuelle du bâtiment

	S _{RT} m ²	Production photovoltaïque d'électricité en énergie primaire (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0,2	0,4	0,6	0,8	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,5	0,3	0,2	7,1

Résultats de la contribution des énergies renouvelables du bâtiment

	S _{RT} m ²	Contribution des énergies renouvelables du bâtiment A _{epenr} (en kWh ep/m ² S _{RT})
Bâtiment (T4 3)	107,3	7,2

Ratio d'Energie Renouvelable par bâtiment

Bâtiment	S _{RT}	kWhEF
Bâtiment (T4 3)	107,3	2,3

Résultats énergies autoconsommées, d'autoconsommation

-- Non concerné par la démarche--

Résultats Consommation électriques des usages mobiliers et immobiliers

-- Non concerné par la démarche--

Résultats détaillés des besoins annuels de chaud, froid et d'éclairage du bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins annuels (en kWh/m ² S _{RT})			Total annuel
		Chauffage	Refroidissement	Eclairage	
Bâtiment (T4 3)	107,3	27,1	0	1,3	28,4
T4 3	107,3	27,1	0	1,3	28,4
T4 3	107,3	27,1	0	1,3	28,4

Résultats détaillés des besoins mensuels de chaud, de froid et d'éclairage pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins de Chaud (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	5,8	5,2	2,9	1,7	0,6	0	0	0	0	0,6	5,1	5,2	27,1
T4 3	107,3	5,8	5,2	2,9	1,7	0,6	0	0	0	0	0,6	5,1	5,2	27,1
T4 3	107,3	5,8	5,2	2,9	1,7	0,6	0	0	0	0	0,6	5,1	5,2	27,1

	S _{RT} m ²	Besoins de Froid (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 3	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T4 3	107,3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	S _{RT} m ²	Besoins d'éclairage (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	1,3
T4 3	107,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	1,3
T4 3	107,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	1,3

Résultats détaillés du besoin bioclimatique Bbio et Bbio max en points du bâtiment

	S _{RT}	Besoin bioclimatique Bbio (en points)												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	12,5	11,2	6,4	3,8	1,5	0,2	0,3	0,3	0,5	1,9	11,1	11,1	60,8
T4 3	107,3	12,5	11,2	6,4	3,8	1,5	0,2	0,3	0,3	0,5	1,9	11,1	11,1	60,8
T4 3	107,3	12,5	11,2	6,4	3,8	1,5	0,2	0,3	0,3	0,5	1,9	11,1	11,1	60,8

Coefficient Bbio max (en points)

	S _{RT}	Coefficient Bbio max (en points)
Bâtiment (T4 3)	107,3	69,2
Zone (3) - T4 3	107,3	69,2

Résultats détaillés des besoins d'eau chaude sanitaire bruts sans prise en compte de l'émission pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins d'ECS bruts sans émission (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T4 3)	107,3	1,4	1,3	1,4	1,2	1,1	1	0,9	0,5	0,9	1,1	1,2	1	13
T4 3	107,3	1,4	1,3	1,4	1,2	1,1	1	0,9	0,5	0,9	1,1	1,2	1	13
T4 3	107,3	1,4	1,3	1,4	1,2	1,1	1	0,9	0,5	0,9	1,1	1,2	1	13

Résultats sorties détaillées

T3 1



Les 5 bâtiments les plus représentatifs du projet

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire pour l'ECS (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	1,5	1,3	1,4	1,2	1,1	1,1	1	0,6	1	1,1	1,2	1	13,5
T3 1	89,5	1,5	1,3	1,4	1,2	1,1	1,1	1	0,6	1	1,1	1,2	1	13,5
T3 1	89,5	1,5	1,3	1,4	1,2	1,1	1,1	1	0,6	1	1,1	1,2	1	13,5

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire d'éclairage (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	3,2
T3 1	89,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	3,2
T3 1	89,5	0,4	0,4	0,3	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	3,2

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de ventilation (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2,4
T3 1	89,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2,4
T3 1	89,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	2,4

	S _{RT} m ²	Consommation en énergie primaire des auxiliaires de distribution (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0,4
T3 1	89,5	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0,4
T3 1	89,5	0,1	0,1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,1	0,1	0,4

Résultats détaillés de la production d'électricité mensuelle du bâtiment

	S _{RT} m ²	Production photovoltaïque d'électricité en énergie primaire (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	0,3	0,4	0,8	0,9	1,1	1	1	1	0,9	0,6	0,3	0,3	8,6

Résultats de la contribution des énergies renouvelables du bâtiment

	S _{RT} m ²	Contribution des énergies renouvelables du bâtiment A _{epenr} (en kWh ep/m ² S _{RT})											
Bâtiment (T3 1)	89,5	8,6											

Ratio d'Energie Renouvelable par bâtiment

Bâtiment	S _{RT} m ²	kWhEF
Bâtiment (T3 1)	89,5	2,5

Résultats énergies autoconsommées, d'autoconsommation

-- Non concerné par la démarche--

Résultats Consommation électriques des usages mobiliers et immobiliers

-- Non concerné par la démarche--

Résultats détaillés des besoins annuels de chaud, froid et d'éclairage du bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins annuels (en kWh/m ² S _{RT})				Total annuel
		Chauffage	Refroidissement	Eclairage		
Bâtiment (T3 1)	89,5	32,9	0	1,3	34,2	
T3 1	89,5	32,9	0	1,3	34,2	
T3 1	89,5	32,9	0	1,3	34,2	

Résultats détaillés des besoins mensuels de chaud, de froid et d'éclairage pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins de Chaud (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	6,8	6,2	3,7	2,3	0,8	0	0	0	0	1	6,1	6,1	33

	S _{RT} m ²	Besoins de Chaud (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	6,8	6,2	3,7	2,3	0,8	0	0	0	0	1	6,1	6,1	33
T3 1	89,5	6,8	6,2	3,7	2,3	0,8	0	0	0	0	1	6,1	6,1	33

	S _{RT} m ²	Besoins de Froid (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
T3 1	89,5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	S _{RT} m ²	Besoins d'éclairage (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	1,2
T3 1	89,5	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0	0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	1,2

Résultats détaillés du besoin bioclimatique Bbio et Bbio max en points du bâtiment

	S _{RT}	Besoin bioclimatique Bbio (en points)												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	14,4	13	8	5	1,9	0,2	0,2	0,3	0,5	2,7	12,9	12,9	72
T3 1	89,5	14,4	13	8	5	1,9	0,2	0,2	0,3	0,5	2,7	12,9	12,9	72

Coefficient Bbio max (en points)

	S _{RT}	Coefficient Bbio max (en points)
Bâtiment (T3 1)	89,5	73,6
Zone (1) - T3 1	89,5	73,6

Résultats détaillés des besoins d'eau chaude sanitaire bruts sans prise en compte de l'émission pour le bâtiment

	S _{RT} m ²	Besoins d'ECS bruts sans émission (en kWh ep/m ² S _{RT})												Total annuel
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	
Bâtiment (T3 1)	89,5	1,6	1,4	1,5	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,3	1,1	14,3
T3 1	89,5	1,6	1,4	1,5	1,3	1,2	1,1	1	0,6	1	1,2	1,3	1,1	14,3

Pas de calcul de sensibilité réalisé